



Parcours migratoires LGBTQIA+

Agir face aux discriminations multiples

(Synthèse)



Recherche-action réalisée dans le canton de Vaud
(juillet 2021 - octobre 2022), hébergée par l'Association Rainbow Spot
et soutenue par la Fondation Harlet Snug

En charge du projet pour l'Association Rainbow Spot : Sab Masson

Lausanne, mai 2023

Note sur l'écriture inclusive utilisée dans ce texte

La langue française est un terrain peu favorable à l'écriture non genrée. Lorsqu'il est possible, le texte utilise des termes épicènes, mais de nombreux mots ne le permettent pas. La langue, comme par exemple l'usage du masculin à titre « universel » ou la binarité des pronoms et accords féminins/masculins, incarne la société, ses normes et rapports de pouvoir. Le choix est ainsi fait dans ce travail de tenter de sortir de ces biais, à travers par exemple l'insertion d'un accord en « x », ou en recourant à des mots contractés comme « elleux », « acteurice·x », « touxtes ». Ce choix n'est pas parfait, il y en aurait beaucoup d'autres possibles, et il peut être questionné sous l'angle de l'accessibilité et de la lisibilité. Des mots vraiment inclusifs restent toujours à inventer... Il nous semble qu'il importe de reconnaître le caractère construit et situé de tout langage. La langue française n'a d'ailleurs pas toujours été genrée telle qu'elle l'est aujourd'hui.

(Les remarques qui précèdent ne concernent pas les citations.)

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	5
1. Contexte, objectifs et méthodologie du projet	8
1.1. Des constats du terrain aux questions de recherche	8
1.2. Sexe, genre, sexualité : rapports de pouvoir et multiplicité des expériences LGBTQIA+	9
1.3. Perspective intersectionnelle et discrimination multiple.....	10
1.4. Objectifs et méthodologie	12
1.5. Présentation des personnes interviewées.....	13
2. 2. Droits LGBTQIA+, migrations et santé, ou quand de multiples enjeux s’imbriquent	15
2.1. Asile : reconnaissance de persécutions liées à l’OSIEGCS et obstacles à l’effectivité de la protection des personnes réfugiées LGBTQIA+	15
2.2. Migrations, discrimination multiple et cadre restrictif du droit suisse des étranger·ère·x·s	16
2.3. Santé, sexe, genre, sexualité et migrations : intersectionnalité des discriminations dans la santé.....	18
3. Migrant·e·x·s LGBTQIA+ : enjeux de l’accueil, des droits et des soins.....	20
3.1. Des informations peu accessibles et des questions peu visibles	20
Un motif d’asile qui ne va pas de soi	20
Désert d’informations pour les personnes migrantes LGBTQIA+	21
Visibilité limitée des enjeux liés aux migrations LGBTQIA+.....	21
3.2. Environnements hostiles, isolement et pratiques d’accueil contrastées	22
Résister aux environnements hostiles dans le domaine de l’asile	22
En marge de l’accueil : solitude face aux discriminations multiples	23
Pratiques d’accueil contrastées au sein des structures associatives et institutionnelles ...	24
3.3. Des procédures traversées par la discrimination multiple.....	25
Les enjeux du récit LGBTQIA+ dans la procédure d’asile.....	25
En marge de l’aide : isolement et discriminations face aux procédures	26
3.4. La santé en jeu et les obstacles vers des soins inclusifs	27
Survivre aux traumatismes dans l’asile	27
Isolement et santé précaire des migrant·e·x·s LGBTQIA+	28
Des actrice·x·s du domaine de la santé en réflexion	29
Accueillir l’auto-identification dans les soins	30
4. Se frayer un chemin dans les espaces de soutien et d’appartenances	32
Communauté LGBTQIA+ : où es-tu ? (Pour) qui es-tu ?	32
Communautés d’origine, culturelles, religieuses, linguistiques : une relation complexe	33
Le regard des actrice·x·s des institutions et associations sur les réseaux de soutien ...	34
5. Cheminements vers l’autodétermination : des parcours LGBTQIA+ et migratoires.....	35

« Double bataille » : expériences LGBTQIA+ face à la situation migratoire.....	35
Obstacles et jalons vers l'autodétermination.....	36
6. Moyens de changements et processus de transformation des pratiques.....	39
6.1. Défis et processus au sein des espaces professionnels.....	39
Acquérir des outils de connaissance.....	39
Modifier l'environnement des cadres de travail.....	40
Travailler sa posture.....	41
6.2. Rompre les peurs et l'isolement, renforcer l'information et l'inclusivité.....	41
Rendre visible et accessible l'information sur les situations et les droits des personnes migrantes LGBTQIA+	42
Transformer les habitats et les procédures dans le domaine de l'asile.....	43
7. Conclusion.....	45
7.1. Des mécanismes liés à l'intersectionnalité.....	45
Invisibilité, isolement, espaces cloisonnés : vers des avancées dans le sens de l'inclusion	45
Vulnérabilités spécifiques. Accueil, droits et santé : faire émerger des prises de conscience	46
7.2. « Double bataille ». Droits LGBTQIA+, migrations et processus d'autodétermination	47
7.3. Diversité, inclusion : vers des changements structurels.....	47
Éléments de glossaire	49
Bibliographie.....	53

Avant-propos

Cette recherche est le produit d'une dynamique collective de l'Association Rainbow Spot. Elle est motivée par le travail sur le terrain et conçue comme un projet de l'association s'intégrant dans sa pratique et sa mission. Fruit d'une décision commune, elle s'est aussi déroulée en collaboration avec l'équipe de personnes actives à Rainbow Spot, aux différentes étapes du travail. Ainsi, cette recherche est ancrée dans l'action collective.

En lien avec cet ancrage, le « nous » l'a emporté comme sujet d'écriture au moment de la rédaction. J'ai toutefois été chargé·e de ce projet pour l'association et j'ai été salarié·e à 50% durant quinze mois pour le réaliser. C'est pourquoi il m'importe de situer ma position dans cet avant-propos. Comme je l'expliquerai à propos de la méthodologie (voir ci-dessous chapitre 1.4.), il m'est cher de ne pas invisibiliser le lieu d'énonciation de ce travail. Toute recherche s'enracine dans une position particulière au sein de rapports sociaux. Elle tend à la plus grande rigueur possible, mais elle n'est jamais neutre. C'est donc à partir de ce point de vue qui m'est propre que j'ai construit ce travail, en collaboration avec le collectif.

Je suis engagé·e dans des luttes féministes et dans celles des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queers, intersexes, agenres, aromantiques et asexuelles (LGBTQIA+), je suis juriste et sociologue, et membre de l'équipe de Rainbow Spot depuis sa création. Je suis une personne LGBTQIA+, je n'ai pas d'histoire migratoire et je suis une personne blanche. Je m'engage en solidarité avec des personnes migrantes et aux côtés de luttes contre les politiques migratoires répressives, le racisme et les oppressions postcoloniales. J'ai vécu au Mexique, au Honduras et au Guatemala où j'ai travaillé avec des collectifs indigènes en lutte pour leurs droits et leur autonomie. Ces engagements ont aussi porté mes travaux en sociologie, en particulier autour des questions de l'imbrication des discriminations (sexuelles/de genre, ethniques, raciales, de classe) et des approches décoloniales. En tant que juriste, c'est l'engagement militant avec des personnes migrantes et pour les droits des femme·x·s et des personnes LGBTQIA+ qui a motivé ma formation dans ce domaine, et orienté par la suite une partie de mes spécialisations.

Au sein de l'Association Rainbow Spot, je participe entre autres à la permanence d'information et de soutien à l'attention de personnes migrantes LGBTQIA+, et je dispense des sensibilisations au sein du réseau de professionnel·le·x·s, en particulier des domaines de la migration et de la santé. Une grande partie de mon travail est militant. En effet, Rainbow Spot n'a actuellement pas de subvention publique. Elle a toutefois obtenu divers soutiens financiers ponctuels pour ses projets, dont la présente recherche, épaulée par la Fondation Harlet Snug, et pour laquelle l'engagement a été bien au-delà du travail salarié, comme il en va de l'ensemble du temps investi par l'équipe de Rainbow Spot.

C'est avec tout ce bagage et cette position que j'ai réalisé et écrit ce travail. Si le « nous » a pris le dessus au moment de rédiger ce manuscrit-car cela m'est apparu plus fluide dès lors que j'écris à partir d'un engagement collectif- j'ai aussi laissé une place au « je » dans certains passages. Dans les chapitres 3 à 6, qui sont le cœur de la recherche, constitués des contributions des actrice·x·s interviewé·e·x·s, j'ai intégré quelques extraits d'un carnet de terrain, tenu pendant sept mois au cours de la recherche, sous la forme d'un journal d'observation du travail de permanence de l'association. Les extraits de ce carnet sont rédigés en « je », car ils expriment mon regard réflexif sur ce travail et mes émotions dans cet accompagnement. Ces passages, qui renvoient à l'activité collective de la permanence, rappellent que cette recherche est doublement située : par ma position, puisque j'ai la charge de la réaliser, et dans le collectif, auquel je participe également. Les extraits du journal donnent aussi à voir un tout petit aperçu de ce dans quoi s'inscrit la recherche : un engagement au

quotidien et une quantité débordante et incessante d'informations et d'analyses, qui vont bien au-delà de ce que peut saisir ce travail et qui font l'incroyable richesse de Rainbow Spot.

Cette recherche est également ancrée dans un contexte local. Comme annoncé en titre, elle concerne des personnes, des associations et des institutions situées dans le canton de Vaud, car c'est là que Rainbow Spot est basée. Les moyens limités à disposition ont orienté le choix d'une étude qualitative approfondie, mais circonscrite à ce contexte. Cet ancrage fait aussi sens afin de saisir certaines pratiques du réseau vaudois avec lequel Rainbow Spot collabore, et apporter des outils pour l'action locale.

Toutefois, les enjeux abordés sont bien plus vastes, et les politiques et institutions concernées par cette recherche ne se limitent bien évidemment pas au canton de Vaud. Ainsi, les entretiens effectués avec des personnes migrantes intègrent des récits à divers moments du parcours d'accueil et de procédure en Suisse, qui peut avoir transité par d'autres cantons, notamment au sein des Centres fédéraux pour requérant·e·x·s d'asile (CFA), et/ou concerner le rapport avec des autorités fédérales en matière d'asile et de migration. Par ailleurs, cette réalité reflète aussi le travail de l'association, qui bien que située dans le canton de Vaud déploie une action en réseau avec d'autres associations en Suisse, en particulier avec Asile LGBTIQ+, Queer Amnesty et Transgender Network Switzerland (TGNS), dans des actions coordonnées pour l'accompagnement de migrant·e·x·s LGBTQIA+ et de plaider vis-à-vis d'autorités fédérales.

L'expérience de ce travail de plaidoyer a également été réalisée dans le contexte vaudois, par une action de sensibilisation et de collaboration avec le réseau professionnel menée dès la constitution de Rainbow Spot. Ceci marque aussi le choix d'intégrer dans ce projet des entretiens avec des personnes travaillant au sein d'institutions et d'associations vaudoises des domaines de la migration et de la santé, afin de saisir certains enjeux liés à leurs pratiques. Cette orientation découle aussi des objectifs de la recherche, qui se définit comme une recherche-action, et qui vise à générer des outils à l'attention des migrant·e·x·s LGBTQIA+ et du réseau professionnel (voir ci-dessous chapitre 1.4.).

Cette étape de valorisation des résultats de la recherche par la production d'outils bénéficie de plusieurs regards externes : dans le domaine du droit, de celui de Camille Vallier, docteur en droit et ancienne co-responsable de la Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables de la Faculté de droit de l'Université de Genève ; dans le domaine de la santé, du regard d'Orest Weber, sociolinguiste et responsable de recherche à l'Unité Psy&Migrants du Service de psychiatrie communautaire du CHUV, en collaboration avec Felicia Dutray, médecin-psychiatre dans le même service, et médecin responsable de la Consultation Psychothérapeutique pour Migrant·e·s d'Appartenances. De plus, la construction méthodologique de ce travail, rattachée à sa visée d'action et de lien avec la pratique, a bénéficié des conseils d'Amanda Terzidis, politologue et travailleuse sociale, qui a mené une recherche participative en partenariat avec l'Association Viol-Secours à Genève sur l'accompagnement des personnes LGBTQIA+ victimes de violences sexuelles.

Camille Vallier, Amanda Terzidis, ainsi qu'Emilie Bovet, ont au surplus relu plusieurs chapitres au moment de la rédaction de ce rapport. La rédaction finale a bénéficié du travail de correction d'Aline Burki. Antoinette Donnini et Fanny Jaquet ont par ailleurs corrigé le document de synthèse.

Toutes ces personnes sont chaleureusement remerciées pour leurs précieuses contributions. Merci également à l'équipe de Rainbow Spot pour les moments de travail collectif menés au fil de la recherche, mais aussi pour les échanges informels et le soutien constant dans la réalisation de ce projet.

Et merci surtout à toutes les personnes qui ont participé aux entretiens effectués dans cette recherche, sans qui elle n'existerait tout simplement pas. Merci pour la confiance, le temps et le partage riche et parfois intense, qui débordent largement ce qui peut être restitué dans ce manuscrit.

Enfin, sans le coup d'épaule de la Fondation Harlet Snug, ce travail n'aurait pas non plus vu le jour. Alors : grand merci à Harlet !

Sab Masson

1. Contexte, objectifs et méthodologie du projet

1.1. Des constats du terrain aux questions de recherche

Cette recherche est issue du travail de terrain. Les questions à l'origine du présent projet se sont posées à partir des observations et des actions réalisées dans le cadre de l'association Rainbow Spot¹. En mars 2019, cette association a ouvert une permanence d'information et de soutien pour les personnes migrantes LGBTQIA+ dans le canton de Vaud. Les constats ayant motivé sa création, de même que ceux qui ont pu être faits dès l'ouverture de la permanence, ont amené l'association à vouloir mieux comprendre et faire connaître les réalités qu'elle constatait sur le terrain, dans l'objectif de renforcer les actions auprès des personnes migrantes LGBTQIA+ et mieux sensibiliser le réseau autour d'elles.

Sur le terrain, l'association Rainbow Spot a fait trois premiers constats de départ : l'invisibilité particulière des migrant·e·x·s LGBTQIA+, les répercussions en termes de lacunes de soutien dans le réseau, ainsi que les vulnérabilités spécifiques affectant les personnes concernées. Les réalités des personnes migrantes LGBTQIA+ semblaient être nulle part : ni dans les organisations dédiées à la migration, ni dans les associations LGBTQIA+. Un « chaînon » manquait entre ces différents espaces. Ce manque reflétait aussi une méconnaissance des réalités des personnes migrantes LGBTQIA+, qui parfois étaient ignorées du réseau professionnel, imperceptibles et dissimulées, jusque dans les communautés LGBTQIA+ et/ou celles liées à la migration. Face à cette situation, la mise en place de l'action de Rainbow Spot a permis par la suite de préciser des observations découlant du travail régulier avec des migrant·e·x·s LGBTQIA+, faisant apparaître de nombreuses situations d'isolement social, de peur et de vulnérabilité psychologique, ainsi qu'une marginalisation vis-à-vis des différentes structures de soutien.

Rainbow Spot a souhaité approfondir les mécanismes participant à cette situation. Deux principales hypothèses ont émergé et guidé la présente recherche. Tout d'abord, ces constats interrogent le phénomène de la discrimination multiple, c'est-à-dire une discrimination fondée « sur plus qu'une caractéristique »², peu ou pas prise en compte par le réseau, avec pour effet des positions spécialement isolées et exposées vécues par les personnes migrant·e·x·s LGBTQIA+. Cette position particulière, que l'on appelle aussi intersectionnelle³, parce qu'elle est au croisement de plusieurs oppressions interagissant entre elles (liées au statut de migrant, à la classe, au genre, à la sexualité, etc.), a des implications concrètes sur la visibilité et la prise en compte des réalités des personnes concernées, en particulier dans leur accueil, dans l'accès aux droits et aux soins. A cette hypothèse centrale pour ce travail est liée une idée étroitement corrélée : les constats autour de l'invisibilité interrogent un impensé de la diversité et certains biais dans les représentations sociales, tant sur les expériences LGBTQIA+, que sur les parcours migratoires. Les personnes migrantes LGBTQIA+ apparaissent peu comme sujets (de parole, d'action, d'histoire), les questions LGBTQIA+ demeurent pensées principalement dans un contexte culturel occidental, européen et/ou national, et les questions de migration selon des normes de genre et de sexualité.

Ce travail interroge ces biais et les mécanismes de la discrimination multiple, dans les parcours de personnes migrantes LGBTQIA+ au sein de contextes d'accueil, de procédures et de soins. Il explore également des pistes permettant de transformer les pratiques.

¹ <https://rainbowspot.ch>.

² CSDH 2018.

³ Crenshaw 1991.

1.2. Sexe, genre, sexualité : rapports de pouvoir et multiplicité des expériences LGBTQIA+

Ces questions de recherche demandent à expliciter et situer certaines notions. En premier lieu, l'acronyme LGBTQIA+ utilisé dans cette recherche, se réfère aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queers, intersexes, agenres, aromantiques et asexuelles. Le signe « plus » indique que cette énumération n'est pas exhaustive, en particulier, elle inclut les personnes pansexuelles et les personnes non binaires⁴. Le « plus » rappelle aussi que cet acronyme est constamment évolutif, mouvant, jamais fermé et définitif. Il a été différent par le passé et prend des **expressions différentes selon les contextes**. L'acronyme utilisé ici est donc une possibilité, il y en a et il y en aura beaucoup d'autres. Ces multiples combinaisons de lettres qui évoluent sont « les témoignages des luttes de différents groupes pour revendiquer une existence et des droits »⁵.

L'acronyme LGBTQIA+ renvoie aussi à la **diversité des situations** des personnes concernées. Les lettres recouvrent des **distinctions** entre ce qui concerne l'orientation sexuelle et affective (lettres LGBQ+), l'identité et l'expression de genre (lettres TQ+) et/ou les caractéristiques biologiques sexuelles (lettre I). Ces notions sont importantes afin de pouvoir **reconnaître, visibiliser et agir face aux différentes situations** des personnes concernées par l'acronyme LGBTQIA+. Il apparaît également important de ne pas figer des définitions, et de garder à l'esprit qu'il n'existe pas de manière uniforme de nommer les caractéristiques sexuelles, les sexualités, les identités et les expressions de genre. La prise en compte de cette diversité, et de la manière dont **chaque personne s'autodéfinit**, c'est-à-dire son autodétermination, est au cœur du **respect des droits humains des personnes LGBTQIA+**⁶.

Enfin, si l'acronyme LGBTQIA+ peut se comprendre comme un témoignage de luttes, c'est qu'il renvoie à des enjeux de pouvoir. En effet, les notions qu'il recouvre (sexe, genre et sexualité) se rapportent à la construction sociale de différences **binaires** (homme/femme, mâle/femelle, masculin/féminin, hétéro/homo) et **hiérarchisées** (les personnes assignées hommes, le masculin, l'hétérosexualité sont dominants). Il s'agit d'une vision et d'une division du monde, qui s'est imposée historiquement en Occident depuis la modernité, et qui invalide encore aujourd'hui les corps, les identités de genre et les sexualités qui ne correspondent pas à cette bipartition asymétrique du sexe, du genre et des sexualités.

Très concrètement, en Suisse, cet ordre social genré implique une protection encore gravement lacunaire de l'intégrité physique des enfants intersexes⁷, exposés à subir des traitements médicaux et/ou des interventions chirurgicales sans consentement éclairé et sans nécessité médicale, dans le seul but de « corriger » ou de « clarifier » le genre, et ce en contradiction avec les recommandations de l'ONU et de la Commission nationale d'éthique⁸. En ce qui concerne les droits des personnes trans, s'ils ont récemment progressé, par la reconnaissance du changement de genre à l'état civil fondé sur la déclaration de la personne, et donc sur l'autodétermination, de nombreux obstacles et discriminations demeurent (pour les mineur·e·x·s et les personnes sous curatelle de portée générale, pour les personnes non binaires, dans le domaine des assurances-maladies, entre autres)⁹, et aucune disposition

⁴ Voir les définitions dans le glossaire.

⁵ Espineira et Thomas 2022, p. 175.

⁶ Principes de Jogjakarta 2007, principe 3, p. 12.

⁷ Jakob 2021.

⁸ Humanrights.ch 2015 et 2021. Voir le site de l'Association InterAction (rubrique actualités) sur le besoin de législation pénale et les récentes avancées dans ce sens, avec le dépôt d'une motion au Conseil des États en mars 2022, visant à interdire les traitements médicaux non proportionnés sur les enfants intersexes ; et voir les recommandations de l'ONU à la Suisse concernant la criminalisation des interventions visant à modifier les caractéristiques sexuelles (novembre 2022) (<https://www.inter-action-suisse.ch/fr/actualites>).

⁹ Sur les limites des avancées introduites par la facilitation du changement de genre à l'état civil, voir notamment Jakob 2021. Et voir le site TGNS (rubrique droits, point 4 : changement de l'indication du sexe) pour les détails

pénale n'interdit aujourd'hui la transphobie en Suisse¹⁰. De plus, l'actualité politique et médiatique récente témoigne d'une recrudescence d'actions et de voix transphobes¹¹. Enfin, le système de genre qui s'appuie sur la construction binaire et hiérarchisée « homme/femme », mâle/femelle, masculin/féminin, est également fondé sur le principe de l'hétérosexualité comme norme¹², en opposition à l'homosexualité comme déviance, voire comme crime, une réalité aujourd'hui dans 70 pays dans le monde¹³. En Suisse, si les droits des personnes non hétérosexuelles ont progressé ces dernières années, en particulier avec la loi sur le mariage pour toutes, ces droits demeurent incomplets et fragiles, de nombreuses discriminations perdurent, notamment dans le monde du travail¹⁴, et des protections légales sont manquantes¹⁵.

Il est important de garder en mémoire ce contexte au regard des parcours de migrant·e·x·s LGBTQIA+. En effet, iels ne transitent pas de l'oppression dans le pays d'origine vers un havre de paix suisse. Leurs expériences rappellent bien au contraire que les protections, ici aussi, sont encore lacunaires. Elles le sont d'autant plus que les personnes migrantes LGBTQIA+ sont exposées à la discrimination multiple.

1.3. Perspective intersectionnelle et discrimination multiple

Cette recherche interroge l'imbrication de discriminations marquant le parcours de personnes migrantes LGBTQIA+, ainsi que les moyens de mieux prendre en compte cette complexité, dans le but de renforcer leur inclusion. Les différences hiérarchisées de sexe, de genre et de sexualité n'agissent pas seules. Elles se forment à travers d'autres différences hiérarchisées, entre autres sociales, culturelles, raciales, (post)coloniales. Les travaux et les luttes de femme·x·s et de personnes LGBTQIA+ dans des pays anciennement colonisés, de migrant·e·x·s issu·e·x·s d'anciennes colonies et/ou de leur descendant·e·x·s, de personnes racisées, afro-descendantes, indigènes, chicanas, musulmanes, et de tant d'autres, ont mis au jour la question de la « simultanéité de l'oppression »¹⁶, des différentes appartenances et « facettes de l'identité »¹⁷. Cette pensée, qui s'ancre dans des luttes face à des axes d'oppressions croisés, a par la suite aussi été nommée « **l'intersectionnalité** »¹⁸. Cette approche **complexifie la compréhension des normes sexuelles et de genre**, façonnées simultanément par le racisme ou les rapports de classe, elle **déconstruit les biais ethnocentriques** et l'effacement des réalités des femme·x·s et des personnes LGBTQIA+ non blanches, migrantes et pauvres.

Cette approche intersectionnelle fournit des **clés de lecture** pour comprendre les **enjeux des discriminations multiples et vulnérabilités spécifiques** auxquelles les personnes

relatifs à cette procédure selon les différentes situations des personnes concernées (<https://www.tgns.ch/fr/information-2/droit/> - Delta).

¹⁰ L'extension de la norme pénale contre la discrimination raciale, ethnique ou religieuse (article 261bis du Code pénal) à l'orientation sexuelle, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2020 suite à un référendum qui s'était opposé à cette modification légale, n'a pas inclus la discrimination liée à l'identité et l'expression de genre.

¹¹ Voir notamment la lettre ouverte (mars 2023) co-signée par plusieurs associations LGBTQIA+ (mars 2023) suite à la diffusion par la RTS de l'émission Temps Présent « Détransition. Ils ont changé de sexe et ils regrettent » : <https://federationlgbt-geneve.ch/2023/03/03/lettre-ouverte-a-la-rt-s-suite-a-la-diffusion-du-temps-present-du-2-03-23/>. Voir aussi par exemple l'article de Sigmond Richli de l'association TGNS (septembre 2022), « Transphobie au Conseil fédéral » : <https://www.tgns.ch/fr/2022/09/transphobie-au-conseil-federal/>.

¹² Rich 2010.

¹³ ILGA World 2020.

¹⁴ Lloren et Parini 2016.

¹⁵ Notamment en l'absence à ce jour de législation spécifique au niveau national contre les « thérapies de conversion » (des pratiques visant à « modifier » tant l'orientation sexuelle et affective que l'expression de genre et/ou l'identité de genre). Un projet est toutefois en cours au parlement, et au niveau cantonal, Neuchâtel a légiféré, tandis que des processus sont en cours dans d'autres cantons, dont le canton de Vaud.

¹⁶ Brewer 1997.

¹⁷ Lorde [1980] 2003, p. 133.

¹⁸ Crenshaw 1991. Voir aussi notamment Bilge et Hill Collins 2023.

migrantes LGBTQIA+ peuvent être exposées, ainsi que leur invisibilisation particulière. Elle permet concrètement d'interroger, par exemple, les possibles continuités après la migration, de peurs et traumatismes vécus jusque dans le pays d'accueil, et les processus d'émancipation LGBTQIA+ traversés par cette réalité contrastée (voir ci-dessous chapitres 3 à 5). La perspective intersectionnelle milite aussi pour la reconnaissance des histoires singulières de persécutions, de discriminations et de luttes, à l'opposé des prescriptions et des présuppositions trop souvent véhiculées dans les procédures d'asile, sur ce que devrait être la liberté LGBTQIA+, au détriment de la diversité des subjectivités queers¹⁹ (voir ci-dessous chapitres 2.1. et 3.3.). Elle est aussi un outil pour aborder la réalité complexe des discriminations multiples, en **sortant des marges les positions spécifiques des personnes situées à l'intersection** de plusieurs catégories sociales²⁰. Sans la prise en compte des réalités particulières découlant de ces croisements, l'action aussi bien politique que juridique contre la discrimination, peut être limitante voire excluante pour les personnes concernées²¹.

La réflexion sur l'intersectionnalité s'est aussi développée dans le domaine des droits humains, et notamment en Suisse autour de la notion de **discrimination multiple**²². En droit suisse, l'intégration du phénomène de discrimination multiple demeure toutefois insuffisante et insatisfaisante²³. L'amélioration de la situation peut passer notamment par la recherche sur ce phénomène, entre autres en ce qui concerne les personnes LGBTQIA+. Au vu de la complexité des situations de discrimination multiple, des limites des « lois » ou des « programmes » ne ciblant en général qu'une seule discrimination, du manque de données sur la « prévalence et les formes » de ce phénomène, des approches plus « différenciées » et plus « complètes » sont souhaitables pour combler ces vides²⁴.

La présente recherche espère contribuer à **documenter certains mécanismes de l'intersectionnalité** et les effets des discriminations multiples vécues par les migrant·e·x·s LGBTQIA+. On verra également comment cette réalité complexe d'interactions entre plusieurs discriminations construit les parcours des personnes LGBTQIA+ (voir ci-dessous chapitres 3 à 5). On observera aussi pourquoi elle nécessite une sensibilisation des institutions à cette perspective, et le renforcement d'organisations spécialisées (voir chapitre 6). Cette approche appelle au surplus à reconnaître la pluralité des expériences LGBTQIA+, à déconstruire les visions homogénéisantes, en intégrant par exemple une réflexion sur la manière dont « les identités de genre, leurs incarnations, perceptions et définitions sont intrinsèquement racialisées »²⁵. L'analyse de cette complexité conduit à bousculer et repenser certaines visions dominantes, par exemple autour d'un « récit » de l'identité LGBTQIA+ centré sur le coming out, l'espace public, la parole, plutôt que sur la reconnaissance d'identifications propres et plurielles²⁶. Enfin, la prise en compte de ces réalités diverses et contrastées implique de questionner la capacité et les modes d'inclusion des espaces et collectifs de soutien (du milieu LGBTQIA+, des lieux dédiés aux migrant·e·x·s). La position consistant à reconnaître et intégrer l'entrecroisement de différentes appartenances, tant dans l'approche de la migration que dans les politiques LGBTQIA+, ouvre à des processus de changement dans lesquels les identités, au lieu d'être fracturées, peuvent coexister²⁷. Les contributions des acteurice·x·s migrant·e·x·s LGBTQIA+ dans ce travail proposent de nombreuses pistes de réflexion et d'action pour aller vers cette construction.

¹⁹ Kapur 2018.

²⁰ Crenshaw 1989 ; Crenshaw 1991; Bligh 2021.

²¹ Crenshaw 1989 ; Bligh 2021.

²² CSDH 2018.

²³ *Ibid*; Kléber 2016.

²⁴ Mäder et al. 2022.

²⁵ Danjé 2022, p. 13.

²⁶ Chbat et Chamberland 2021 ; Chbat 2017.

²⁷ De Repentigny-Corbeil 2021 ; Andrade De Sousa et Chamberland 2021.

1.4. Objectifs et méthodologie

Comme exposé au début de chapitre, cette recherche vise à mieux comprendre les constats tirés de la pratique de l'association Rainbow Spot au sujet des situations de discriminations multiples vécues par les personnes migrant·e·x·s LGBTQIA+. Elle aspire également à saisir les moyens d'une meilleure prise en considération de ces réalités, dans la perspective de renforcer les outils vers plus d'inclusion. Le présent travail s'est ainsi construit comme une recherche-action, c'est-à-dire ancré à des situations et des visées sociales concrètes. Ses objectifs et sa méthodologie sont entièrement ancrés dans cette vision.

Les objectifs de ce travail sont ainsi de donner plus de visibilité aux réalités des migrant·e·x·s LGBTQIA+ et de mieux comprendre les enjeux les concernant, afin d'agir sur les représentations et les pratiques pouvant améliorer leur prise en compte. Plus concrètement, la recherche-action a aussi pour but la production de deux brochures d'information, l'une à destination des migrant·e·x·s LGBTQIA+, l'autre visant à renforcer la sensibilisation du réseau institutionnel et associatif. En cohérence avec les objectifs exposés, le projet est ancré dans les courants de recherche-action participative²⁸.

Dans cette perspective, il s'agit notamment d'aligner la recherche avec les expériences, les savoirs, les besoins des personnes et des organisations du terrain, dans une perspective de transformation sociale. La recherche dialogue ainsi étroitement avec la pratique. Cette posture est aussi forgée par les approches de l'intersectionnalité²⁹ qui traversent ce travail. La recherche vient dès lors renforcer la pratique, en particulier par un processus participatif et la mise à disposition de moyens concrets d'action. A travers la production de matériel d'information concernant les droits des migrant·e·x·s LGBTQIA+, le projet s'inspire également, dans le domaine du droit, des courants de *cliniques juridiques*, dans un objectif de renforcement de l'autonomie et de la capacité d'action des personnes concernées³⁰.

Concrètement, la participation du collectif de l'association se décline en quatre moments : elle est engagée dès le départ, par la détermination des besoins et des objectifs donnant lieu au démarrage du projet, puis concrétisée par des moments d'échanges sur l'avancée du projet (deux séances de discussion des résultats), et enfin par une discussion collective sur la finalisation des brochures (outils pour l'action). Les personnes engagées dans ce processus sont aussi bien celles qui forment l'équipe courante de Rainbow Spot, que des personnes proches du collectif qui ont une implication plus ponctuelle. Sur les huit personnes impliquées dans ce groupe d'échanges sur la recherche, toutes sont des personnes LGBTQIA+, cinq personnes ont une histoire de migration, dont trois personnes qui ont fait partie des actrice·x·s migrant·e·x·s interviewé·e·x·s.

Le présent travail s'appuie sur des méthodes qualitatives de recherche en sociologie. En particulier, le principal moyen de recueillir les données s'est concrétisé par des entretiens de type qualitatif. Selon cette approche, il s'agit d'accéder à la compréhension du sens des paroles et des expériences des actrice·x·s interviewé·e·x·s, afin d'éclairer les questions de recherche. Le but n'est pas de décrire de grandes tendances, le nombre d'entretiens est petit et n'a pas de visée de représentativité. Il s'agit en revanche de livrer une analyse approfondie et structurée du phénomène étudié et de tenter de mieux comprendre certains de ses mécanismes. L'immersion dans le terrain décrite ci-dessus favorise l'accès à cette compréhension : la réalisation de l'entretien n'est pas coupée de la connaissance concrète du

²⁸ Dans un héritage en particulier de travaux pionniers latino-américains, mais aussi dans le sillage de l'anthropologie et de l'ethnographie féministes, collaboratives et décoloniales. (Voir par exemple : Fals Borda 2021 ; Rappaport 2008 ; Tuhiwai Smith 1999).

²⁹ Le rapport entre la recherche critique sur l'imbrication de systèmes de pouvoir, et l'action pratique pour des changements dans le sens de plus de justice sociale, est un aspect central et fondateur des contributions sur l'intersectionnalité (Bilge et Hill Collins 2023).

³⁰ Vallier 2018.

contexte des acteurice·x·s interviewé·e·x·s et se construit aussi par cet ancrage ethnographique³¹.

1.5. Présentation des personnes interviewées

Au cours de la phase de récolte des données, 18 entretiens ont été effectués : 9 entretiens avec des personnes migrantes et 9 entretiens avec des personnes au sein d'institutions et associations (domaine de la migration, de la santé, associatif LGBTQIA+). Parmi les entretiens effectués avec des personnes migrantes LGBTQIA+, 7 entretiens étaient individuels et 2 entretiens ont été réalisés en présence respectivement de la compagne et du conjoint dans des situations de couples binationaux. Parmi les entretiens avec les personnes au sein des institutions/associations, 7 entretiens étaient individuels et 2 réalisés en présence de deux collaborateurice·x·s de la structure.

Dans le texte, le terme d'acteurice·x migrant·e·x (personne interviewée en lien avec son parcours et sa situation migratoire) et d'acteurice·x d'une institution/association (personne interviewée en lien avec son rôle au sein de cette structure) sont utilisés. Le terme commun d'acteurice·x souligne que **chaque personne interviewée agit** (en évitant par exemple de parler d'un côté de personnes migrantes et de l'autre de professionnelle·x·s, les acteurice·x·s migrant·e·x·s étant aussi des professionnel·le·x·s). L'utilisation au fil du texte et dans les citations d'un prénom fictif pour tout le monde va également dans ce sens.

Les mentions (précédées du prénom fictif) à la suite des citations dans le corps du texte (chapitres 3 à 6), situent ainsi de manière très synthétique la parole de la personne de la manière suivante :

- AM pour acteurice·x migrant·e·x ;
- AIM pour acteurice·x d'une institution/association d'asile-migration ;
- AIS pour acteurice·x d'une institution de santé ;
- AISC pour acteurice·x d'une institution de santé communautaire ;
- AAL pour acteurice·x d'une association LGBTQIA+.

Acteurice·x·s au sein d'institutions ou d'associations :

- 4 entretiens avec des personnes travaillant dans des associations et des institutions du domaine de l'asile et de la migration : 2 entretiens dans le domaine juridique, 2 dans les domaines de l'assistance, de l'appui social et de l'hébergement.
- 4 entretiens avec des personnes travaillant dans le domaine de la santé : 1 dans le domaine de la santé générale, 1 dans le domaine de la santé mentale, 1 dans le domaine des maladies infectieuses, 1 dans le domaine de la santé communautaire.
- 1 entretien avec une personne d'une association LGBTQIA+

Acteurice·x·s migrant·e·x·s LGBTQIA+

Caractéristiques sexuelles :

- 1 personne est intersexe.
- Pour 8 interviewé·e·x·s, les caractéristiques sexuelles n'ont pas été évoquées, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient toutes des personnes dyadiques, mais ce n'est pas une dimension explicitée par elles dans leurs parcours.

Identité de genre :

- 2 personnes se définissent comme transgenres, 5 personnes comme cisgenres.
- 1 personne se définit comme « gender fluid » (pronom : il), une personne se désigne « queer » (pronom : il ou elle).

³¹ Beaud 1996.

- 3 personnes s'identifient comme femmes, 4 s'identifient comme hommes.

Orientation sexuelle et affective :

- 4 personnes se reconnaissent comme gays (dont une personne interviewée en couple, de deux hommes cisgenres gays).
- Une personne se définit comme pansexuelle (interviewée en couple, de deux femmes cisgenres pansexuelles).
- 3 personnes sont hétérosexuelles.
- Une personne se définit comme queer.

Situation migratoire :

- 4 situations relèvent du droit d'asile.
- 4 situations relèvent de la Loi sur les étrangers (LEI).
- 1 situation dépend de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).
- 3 personnes sont sans statut légal et 6 personnes ont un permis (F ou B) au moment de l'entretien.

Régions d'origine :

- 1 personne d'Afrique de l'Ouest.
- 1 personne d'Afrique de l'Est.
- 1 personne d'Afrique du Nord.
- 3 personnes d'Amérique du Sud.
- 1 personne du Moyen-Orient.
- 1 personne d'Asie centrale.
- 1 personne d'Europe du Sud.

Domaines d'activités professionnelles (une personne cumule 2 domaines) :

- Arts vivants : 1 personne.
- Bâtiment : 1 personne.
- En formation : 1 personne.
- Formation d'adulte : 1 personne.
- Interprétariat : 2 personnes.
- Santé : 1 personne.
- Sans activité professionnelle : 1 personne.
- Travail du sexe : 1 personne.
- Vente : 1 personne.

2. 2. Droits LGBTQIA+, migrations et santé, ou quand de multiples enjeux s’imbriquent

Ce chapitre apporte quelques éléments de contexte plus général, dans lequel s’inscrivent les questions explorées dans cette recherche. La réflexion menée sur les mécanismes de la discrimination multiple dans le cadre de parcours migratoires LGBTQIA+ s’inscrit bien évidemment dans un vaste champ de recherches. En rapport avec les thèmes qui sont abordés plus loin, cette partie apporte un éclairage sélectif sur quelques enjeux liés à l’orientation sexuelle, l’identité de genre, l’expression de genre et les caractéristiques sexuelles (OSIEGCS) dans les domaines de l’asile, de la migration et de la santé.

2.1. Asile : reconnaissance de persécutions liées à l’OSIEGCS et obstacles à l’effectivité de la protection des personnes réfugiées LGBTQIA+

La reconnaissance des persécutions liées à l’OSIEGCS dans le domaine de l’asile est un phénomène récent, et l’effectivité de la protection des personnes réfugiées LGBTQIA+ fait encore face à de nombreux obstacles.

La Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut de réfugiés (ci-après : la Convention) n’intègre pas de motif d’asile en rapport au sexe, au genre ou à la sexualité dans la définition de la « qualité de réfugié ». Le texte de la Convention – repris en Suisse par la Loi sur l’asile (LAsi) – se réfère à la crainte de persécutions « du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »³². Ainsi, la prise en compte de motifs de persécutions liées au genre ou à l’OSIEGCS a dû se faire à travers un **processus d’interprétation de la Convention** par les tribunaux, conduisant ensuite à de nouvelles normes d’application du droit d’asile en la matière (directives et recommandations au niveau des instances internationales et des États). Ce processus, qui se développe dès les années 1980 (et surtout dans les années 1990, voire au début des années 2000) n’est pas allé de soi. Il ne suit pas les mêmes rythmes selon les pays, et résulte de dynamiques aussi bien juridiques, sociales, que politiques. En particulier, il a été influencé par un contexte plus général de **mouvements et de plaidoyers féministes et LGBTQIA+**³³.

La reconnaissance des droits LGBTQIA+ comme droits humains se renforce au cours des années 2000. La publication en 2007 des **Principes de Jogjakarta**³⁴ constitue une contribution fondamentale dans ce sens, en définissant l’application de la législation internationale des droits humains en matière d’orientation sexuelle et d’identité de genre. Au sein du **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)**, un long processus s’est opéré depuis les années 1990 par différents travaux d’interprétation de la Convention pour reconnaître les personnes réfugiées LGBTQIA+. Ces travaux ont débouché en 2012 sur la publication des « **Principes directeurs sur la protection internationale n° 9**. Demandes de statut de réfugié fondées sur l’orientation sexuelle et/ou l’identité de genre dans le contexte de l’article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou de son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés »³⁵ (ci-après : Principes directeurs n° 9). Ce texte est aujourd’hui un outil essentiel de compréhension et de traitement des demandes d’asile liés à l’OSIEGCS. Cependant, les

³² Article 1 A(2) de la Convention relative au statut des réfugiés.

³³ Voir en particulier Spijkerboer 2013.

³⁴ Principes de Jogjakarta 2007. Des principes additionnels sont adoptés en 2017, incluant les évolutions du droit international des droits humains en matière d’orientation sexuelle, d’identité de genre, d’expression de genre et des caractéristiques sexuelles (Principes de Jogjakarta plus 10 2017).

³⁵ HCR 2012.

Principes directeurs n°9 demeurent de simples recommandations à l'attention des États et ne sont donc pas contraignants.

En Suisse, le processus de reconnaissance des persécutions liés à l'OSIEGCS a suivi une dynamique parallèle, à travers la jurisprudence, et la publication, en 2008, des directives du SEM sur les « persécutions liées au sexe » (puis « persécutions liées au genre »), qui précisent l'application du droit en la matière³⁶.

En Suisse, comme au niveau international, l'interprétation du droit d'asile pour reconnaître les réfugié·e·x·s LGBTQIA+ s'est faite **sans intégrer un nouveau motif d'asile**, mais sur la base du motif d'asile lié à **l'appartenance à un groupe social déterminé**³⁷. De plus, les directives et la jurisprudence se sont développées essentiellement sur la base des persécutions fondées sur l'orientation sexuelle concernant des hommes cisgenres gays, d'importantes lacunes caractérisent le traitement des demandes d'asile de personnes trans, des personnes lesbiennes et bisexuelles, et les données concernant les personnes intersexes sont pour ainsi dire inexistantes³⁸.

De nombreux obstacles demeurent aussi dans la pratique, pour que la reconnaissance des persécutions fondées sur l'OSIEGCS devienne pleinement effective³⁹. Ils tiennent notamment à la discrimination multiple touchant les personnes déplacées, requérantes d'asile et réfugiées LGBTQIA+. Cette position intersectionnelle traverse tout le parcours d'asile, impliquant des risques spécifiques dans les camps et sur les routes migratoires, des vulnérabilités particulières face au système de renvoi Dublin ou dans le cadre des hébergements collectifs en Suisse. Plusieurs écueils marquent également la procédure d'asile. En particulier, on peut citer le problème d'une interprétation trop restrictive des contextes de criminalisation de l'homosexualité et de la non-conformité au genre dans les pays d'origine, par l'exigence de démontrer que les lois pénales sont appliquées - et même appliquées de manière régulière selon la pratique suisse encore plus restrictive - en contradiction avec les Principes de Jogjakarta plus 10 et les Principes directeurs n°9 du HCR. Autre exemple, le raisonnement « de la discrétion », c'est-à-dire le fait de considérer qu'une personne pourra rester discrète sur son OSIEGCS et donc échapper à des persécutions, bien qu'en principe interdit, revient régulièrement dans les décisions de refus d'asile. En ce qui concerne l'exigence de vraisemblance (preuve de la qualité de réfugié), les requérant·e·x·s d'asile LGBTQIA+ font face à de nombreuses difficultés spécifiques, comme le stress psychologique lié à l'impératif de divulgation rapide de l'OSIEGCS, et les risques d'appréciations subjectives et stéréotypées, de biais ethnocentriques et de normes sexuelles et de genre dans l'évaluation du récit LGBTQIA+. Le manque de formation des acteurice·x·s de la procédure, ainsi que les lacunes particulière dans la documentation des persécutions liées à l'OSIEGCS, concourent aussi au défaut de protection des réfugié·e·x·s LGBTQIA+.

2.2. Migrations, discrimination multiple et cadre restrictif du droit suisse des étranger·ère·x·s

Des migrations LGBTQIA+ ont existé avant la reconnaissance des persécutions fondées sur l'OSIEGCS dans le domaine de l'asile, y compris comme un moyen de contrer l'oppression dans le lieu d'origine. Elles continuent d'exister en dehors de ce cadre à travers de multiples parcours (liés par exemple au regroupement familial, au travail, aux études), et qui, en raison

³⁶ SEM 2019. Sur ce processus en Suisse, voir notamment Miaz 2014 ; Ousmane et Progin-Theuerkauf 2012.

³⁷ Article 3 al. 1 LAsi.

³⁸ Voir en particulier Oii Europe (2021). Voir aussi les constats relayés par l'organisation australienne Intersex Human Rights Australia (2021).

³⁹ Voir notamment Spijkerboer 2013 ; Dustin et Held 2018, 2021 ; La Violette 2009 ; Jansen et Spijkerboer 2011 ; Jansen 2013 ; Kaiser 2020 ; Miaz 2014 ; Della Torre et al. 2022 ; Tschalaer 2019, 2020 ; Manganini 2020 ; ODAE 2022.

des restrictions et des obstacles dans le domaine de l'asile, peuvent concerner des personnes victimes de persécutions dans leurs pays, mais non éligibles ou rejetées au sein du système d'asile. Ces parcours, ainsi que les liens entre les questions LGBTQIA+ et les migrations au sens plus large que l'asile, sont moins visibles et moins explorées par les recherches. Ils ont aussi été historiquement invisibilisés et marginalisés par les biais d'un cadre hétéronormatif d'études sur les migrations⁴⁰.

Or dans ce domaine aussi, des enjeux spécifiques peuvent être soulignés. Des processus dynamiques, d'influence mutuelle et de **co-construction peuvent par exemple marquer les expérience LGBTQIA+ et migratoires**, les premières pouvant marquer la motivation à la migration et les conditions de migrations, les secondes pouvant transformer les identités LGBTQIA+ et participer des processus de construction des trajectoires LGBTQIA+⁴¹. De plus, les discriminations liées à l'OSIEGCS s'articulent avec celles liées au statut migratoire. Dans le contexte suisse, il existe un double système légal, avec d'un côté l'Accord sur la libre circulation (ALCP), qui prévoit une large palette de droits pour les personnes de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), et de l'autre, le régime très restrictif de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) en matière d'autorisation de séjour. Cette politique migratoire a pour conséquence que des dizaines de milliers de personnes travaillent en Suisse sans statut légal⁴², sont exposées à la précarité et ne peuvent que très difficilement régulariser leur situation de séjour. Or, les **personnes migrantes LGBTQIA+** qui se trouvent confrontées à cette **précarisation liée au statut**, encourent, *dans le même temps*, des **discriminations du fait de leur OSIEGCS**. Cette situation spécifique intersectionnelle les positionne aussi différemment vis-à-vis des politiques d'inclusion et des droits LGBTQIA+.

Ainsi, en Suisse comme dans d'autres pays, l'évolution vers la reconnaissance juridique d'une migration familiale LGBTQIA+ (avec l'évolution des législations sur le mariage égalitaire), se heurte concrètement au « climat de suspicion »⁴³, aux **restrictions et durcissements légaux dans le domaine de l'accès au mariage et au regroupement familial**, limitant les droits dans ce domaine pour certains groupes de personnes étrangères⁴⁴. Les couples et les familles LGBTQIA+ concernées par la migration peuvent ainsi être séparées ou précarisées du fait de cette politique migratoire restrictive. Il paraît ainsi essentiel que les politiques et les mobilisations LGBTQIA+ traitent aussi de cette réalité contrastée, si elles ne veulent pas bénéficier qu'aux personnes les plus privilégiées⁴⁵.

De plus, les limitations (générales) dans l'octroi et le renouvellement d'un permis de séjour se concrétisent aussi en fonction d'appartenances de genre et de sexualité, impliquant par exemple pour les personnes concernées des **difficultés particulières à remplir les conditions d'intégration** (discriminations homophobes et transphobes au travail) ou des pressions spécifiques dans les procédures de mariage (homophobie au sein des institutions, pression et peur à devoir démontrer son homosexualité), ou encore des difficultés spécifiques en cas de séparation en contexte de violences conjugales (moindre inclusion dans des centres de soutien aux victimes). Enfin, en Suisse, les voies de régularisation du statut de séjour sont

⁴⁰ Voir notamment Mole 2021 ; Chauvin et al. 2021 ; Luibheid 2008a.

⁴¹ Voir notamment Reyes et Hedjerassi 2017 ; González 2018.

⁴² En 2015, une étude mandatée par le SEM a estimé que le nombre de personnes sans-papier en Suisse se situait entre 58'000 et 105'000, considérant que la « meilleure estimation » était 76'000 (Morlok et al. 2015). Sur son site, le syndicat Unia parle d'environ 150'000 personnes concernées (<https://www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/migrant-e-s/sans-papiers>).

⁴³ Chauvin et al. 2021 ; voir aussi Salcedo Robledo 2013.

⁴⁴ En Suisse, l'entrée en vigueur en 2011 d'une modification du Code civil ne permet plus la célébration du mariage pour les personnes sans statut de séjour en Suisse (art. 98 al. 4 CC). L'art 118 al. 2 LEI prévoit que la conclusion d'un mariage (ou sa facilitation) pour éluder les dispositions de l'admission et du séjour est puni pénalement. Plus récemment, le cadre légal du regroupement familial s'est durci, avec l'entrée en vigueur de la LEI au 1^{er} janvier 2019.

⁴⁵ Luibheid 2008b.

extrêmement limitées. Or, pour les migrant·e·x·s LGBTQIA+, atteindre certains critères (par exemple en lien avec l'intégration, la documentation de faits médicaux) peut être particulièrement difficile du fait de la discrimination multiple, et la régularisation sur la base de circonstances liées à l'OSIEGCS (au regard de la situation dans le pays d'origine) est rare.

Ainsi, les voies légales pour une protection, une stabilisation du séjour et une intégration des personnes LGBTQIA+ migrantes (non concernées par le régime plus favorable de l'ALCP) sont ténues. Les difficultés du parcours migratoire et de la situation de permis, la précarisation administrative et le stress que cela engendre, s'imbriquent avec la position sociale minoritaire en tant que personne LGBTQIA+.

2.3. Santé, sexe, genre, sexualité et migrations : intersectionnalité des discriminations dans la santé

Au cœur de la présente recherche se trouve l'idée que l'interrelation entre parcours migratoire et trajectoire LGBTQIA+ a des effets particuliers non seulement sur les droits, mais également au plan de la santé des personnes concernées. Pour comprendre ce contexte, il convient d'articuler les études ayant abordé les questions de santé et de migration, celles qui ont traité la santé LGBTQIA+, et enfin celles, plus rares, qui combinent ces trois dimensions⁴⁶. La situation migratoire fait peser des risques accrus sur la santé, en interaction avec plusieurs facteurs, tels que la précarité du statut, l'histoire migratoire, la situation économique et sociale, le système d'asile. Un « **cumul de multiples facteurs défavorables** » impacte ainsi l'état de santé physique, sexuelle, mentale des personnes migrantes⁴⁷. Plusieurs études rappellent également le **rôle du système de soins et de la politique de santé** dans cette problématique, et la nécessité de renforcer des pratiques inclusives à l'attention des besoins, des voix, des situations des migrant·e·x·s⁴⁸. Plus largement, une perspective vers une santé publique inclusive pour les personnes migrantes implique de manière inextricable, la réflexion globale sur les politiques migratoires⁴⁹.

En lien avec les normes sociales et les discriminations liées au sexe, au genre et aux sexualités, les inégalités dans le domaine de la santé touchent les personnes LGBTQIA+. C'est le cas dans le domaine de la santé mentale, où des recherches en Suisse et dans d'autres pays ont montré que les personnes LGBTQIA+ sont nettement désavantagées par rapport au reste de la population⁵⁰. Les discriminations liées à l'OSIEGCS ont des implications sur la santé LGBTQIA+ dans de nombreux autres domaines (notamment face aux risques liés aux addictions, au VIH et aux IST)⁵¹, et beaucoup demeurent peu ou pas explorés, par exemple la santé bariatrique (le rapport au corps), la santé scolaire ou la cancérologie⁵². De plus, la réflexion sur la santé LGBTQIA+ implique de se pencher sur **les effets discriminatoires du système de soins**, afin de changer des pratiques inadaptées, voire reproduisant des stéréotypes, la stigmatisation et des violences, concourant aux barrières dans l'accès aux soins et aux inégalités dans la santé pour les personnes LGBTQIA+⁵³.

Les personnes migrantes LGBTQIA+ occupent une position minorisée à l'intersection de systèmes de pouvoir (migratoire, de sexualité, de genre), qui tous constituent des déterminants sur la santé. Un regard intersectionnel peut ainsi être porté sur l'ensemble des prévalences de risques et des déterminants défavorables de la santé mentale, physique,

⁴⁶ Sur cette articulation, voir en particulier Beltrán 2020 ; Poglià Miletì et al. 2022.

⁴⁷ Schuler et al. 2020, p. 50. Voir aussi: Durieux-Paillard et Jackson 2019 ; Maillefer et al. 2019 ; OFS 2020; OFSP 2013.

⁴⁸ Maillefer et al. 2019 ; OFSP 2013.

⁴⁹ Bregant et al. 2016.

⁵⁰ Krüger et al. 2022 ; Moagi et al. 2021.

⁵¹ Bize et al. 2011 ; Béziane et al. 2020.

⁵² Alessandrini et al. 2020.

⁵³ *Ibid.* ; Krüger et al. 2022.

sexuelle et globale des personnes migrantes LGBTQIA+. **L'incidence combinée de la condition de migrant·e·x·s et de la dimension LGBTQIA+**, les effets d'un « **système de vulnérabilités** » (liées au statut de migrant·e·x, à la précarité, aux discriminations multiples), entravent de manière spécifique l'accès aux soins et affectent la santé des personnes migrantes LGBTQIA+⁵⁴. C'est le cas notamment en matière de santé mentale, par exemple au travers de traumatismes complexes et imbriqués (au pays d'origine, dans le voyage, dans les conditions d'accueil, dans la procédure, etc.)⁵⁵. Le stress des minorités ou stress minoritaire, soit un excès de stress découlant de la stigmatisation sociale touchant les personnes minorisées, accroît les risques pour la santé mentale⁵⁶. Or, lorsque l'on est en présence de discriminations multiples, les effets liés à la stigmatisation sont aussi croisés, et doivent être pris en compte dans l'examen du stress social et des vulnérabilités de santé des personnes minoritaires⁵⁷. Ainsi, il est essentiel que le système de santé soit capable d'« **accueillir** »⁵⁸ **la spécificité des vécus liés à l'OSIEGCS et à l'asile/migration**, et donc les affections, les souffrances et les besoins en santé découlant de ces déterminants complexes et particuliers de la santé.

On voit à travers ces analyses comment une approche intersectionnelle permet de **mettre au jour et décrypter les mécanismes conduisant aux vulnérabilités spécifiques et (aux risques de) discriminations multiples**, en termes aussi bien de droits migratoires et de santé. Les résultats du travail de terrain apportent une discussion et une continuité à ce cadre de recherches, espérant contribuer aux connaissances et aux outils capables de saisir cette complexité, et renforcer les pistes d'action pour plus d'égalité et d'inclusion.

⁵⁴ Voir en particulier Beltran 2020 ; Poglia Mileti et al. 2022.

⁵⁵ Voir notamment Kahn et Alessi 2017.

⁵⁶ Meyer 2003.

⁵⁷ Shangani et al. 2020.

⁵⁸ Pour reprendre le terme utilisé par Matthieu Turcotte à propos de la prise en soins des personnes trans et non-binaires de manière plus générale (Turcotte 2021).

3. Migrant·e·x·s LGBTQIA+ : enjeux de l'accueil, des droits et des soins

Ce chapitre entre au cœur de la recherche, constituée des paroles et des analyses des actrice·x·s interviewé·e·x·s, présentées à travers quelques extraits dans cette synthèse (chapitres 3 à 6). Ces contributions éclairent certains contextes caractérisant les situations et le traitement des migrant·e·x·s LGBTQIA+, au regard des enjeux de discrimination multiple. Elles abordent ces enjeux sous l'angle de l'accès à l'information (3.1.), des conditions d'accueil (3.2.) et de procédures (permis de séjour, partenariat enregistré/mariage, séparation) (3.3.), ainsi que dans les soins (3.4.).

3.1. Des informations peu accessibles et des questions peu visibles

L'information sur les questions et les droits LGBTQIA+ en lien avec la migration est difficilement accessible. Deux actrice·x·s migrant·e·x·s ont pu bénéficier de ressources particulières (réseau LGBTQIA+ et/ou séjour préalable en Suisse), mais pour toutes les autres, l'information sur leur situation spécifique en tant que migrant·e·x·s LGBTQIA+ fait défaut, ce qui complique et retarde leur accès aux droits.

Un motif d'asile qui ne va pas de soi

Dans les parcours d'asile, les récits de deux acteurs interviewés à propos de leur arrivée en Suisse, en amont et au début de leur procédure d'asile, montrent comment **l'intensité de violences et de discriminations multiples (en tant que personne LGBTQIA+, en tant que migrant.e.x précaire, ou encore dans le couple) a pour conséquence un isolement particulier**, qui les prive de tout contact et de toute information pendant plusieurs années. Ce manque d'accès à l'information a des conséquences directes sur les droits dans la procédure d'asile. Cette difficulté, liée à la position intersectionnelle des personnes, fait partie des obstacles à la protection effective des personnes réfugiées LGBTQIA+.

« ... en tout cas intersexe le mot je ne savais pas, (...) à l'époque, je savais pas, j'ai parlé un peu maladroitement, j'ai ci, j'ai ça, j'ai ci, (...) [je n'ai eu] aucune [souligné] information, jusqu'à dernièrement, (...) je savais rien du tout sur ma situation, sur le mot intersexe, (...) si on savait ce mot, ça aurait pu nous aider... (...) ça donne un accès immense à des informations et ça c'est, on va dire l'ignorance, c'est comme si on marche dans le noir, on voit rien et tout, donc ça c'est comme une arme, pour la vie et aussi pour soi, pour beaucoup de choses » (Amin, AM).

« En fait, quand je viens à l'audition, j'avais jamais eu en tête, en tant que personne intersexe aussi, par rapport à ce que j'ai subi, comme violences, persécutions, et tout ça, auraient pu être un motif d'asile, ça je savais pas, j'ai mis de côté (...) » (Amin, AM).

« Quand je suis arrivé en Suisse, j'ai eu beaucoup de difficultés concernant mon homosexualité, parce [les personnes chez qui j'étais installé] ne voulaient pas me voir parce que j'étais homosexuel et que je leur faisais honte. Je savais pas comment faire, j'étais sur une application, (...) je faisais des rencontres, à chaque fois j'essayais de raconter ma vie, et ils profitaient de moi, (...) moi j'étais dans l'obligation d'accepter pour pouvoir trouver où dormir, pour pouvoir manger aussi, parce que [ces personnes] m'avaient fait sortir de chez [elles], donc je me promenais un peu partout pour pouvoir trouver un refuge. J'entendais parler des gens pour la demande d'asile, ils disaient « ici en Suisse c'est compliqué », (...) ils me décourageaient. J'avais rencontré un mec, qui m'a promis qu'il va m'aider, que je peux venir m'installer chez lui, (...) et puis du jour au lendemain ça s'est retourné contre moi » (Issa, AM).

Désert d'informations pour les personnes migrantes LGBTQIA+

Les cinq actrice·x·s interviewé·e·x·s ayant un parcours migratoire en dehors de l'asile expriment un chemin long et difficile pour s'orienter et s'informer sur les droits rattachés à leur situation, en particulier en ce qui concerne la santé et l'assurance-maladie, le mariage et le permis de séjour. Il est difficile d'accéder aux espaces d'information adéquats, qui prennent en compte de manière articulée les différents besoins des personnes. Pour trois actrice·e·x·s migrant·e·x·s sans statut légal, **la complexité de la situation administrative, les discriminations multiples** (liées notamment au statut de séjour, à la langue, aux discriminations sexuelles et de genre) impliquent de **nombreux obstacles pour trouver une inclusion et des soutiens, ce qui retarde fortement l'accès aux bonnes informations**. Ce blocage d'information maintient les personnes dans des situations de précarité, de non-recours aux droits et aux soins.

« (...) pour les personnes migrantes, ils [dans une association LGBTQIA+] ne savaient pas comment faire, pour pouvoir avoir un médicament sans avoir une assurance maladie, parce qu'en Suisse, on sait tous que l'assurance maladie est obligatoire. Donc ils m'ont dit : « tu fais ton assurance maladie et ensuite tu demandes tes médicaments ». Mais avoir une assurance maladie ici en Suisse pour une personne migrante qui n'a pas les moyens pour payer, ce n'est pas facile du tout ! (Ludmila, AM).

« (...) j'ai réfléchi beaucoup à la transition, le processus comment ça se fait, en tant que personne migrante, sans permis de séjour, est-ce que j'ai des droits, est-ce que j'ai accès à quelque chose, (...) » (Inès, AM).

« (...) c'est difficile je trouve après déjà d'aller en plus demander, déjà tu sais pas si t'as des droits, et que tu dois encore dire en plus que t'es dans une situation homo, (...), c'est vrai que j'y ai pensé, (...) comment on allait être reçues, notre situation est compliquée, (...) (Séverine, compagne de Zelia AM).

Le fait d'être dans une situation de regroupement familial et moins précaire n'implique pas un accès nécessairement meilleur à l'information. L'isolement du couple lié aux conditions difficiles d'accueil et de procédure (mariage, regroupement familial), son éloignement des associations LGBTQIA+ et de migrant·e·x·s, a pour effet une forte solitude dans les démarches administratives, et le risque, en cas de dégradation de la situation de couple (expulsion du logement, violences domestiques, séparation ou divorce), d'être particulièrement exposé.e.x et démunie.e.x.

« (...) je n'avais aucune information qu'il y avait une communauté LGBTI, qu'il y avait une communauté pour les immigrants, je connaissais pas mes droits, (...) » (Paul, AM).

« (...) je pense que c'était long, que les informations sont arrivées trop tard, parce que quand j'ai eu besoin, je savais pas comment faire, et maintenant je connais un peu plus, mais ça ne change pas tout ce que j'ai fait avant, que j'aurais pu faire autrement, (...) maintenant c'est un peu tard » (Paul, AM).

Visibilité limitée des enjeux liés aux migrations LGBTQIA+

Ces difficultés d'accès aux informations soulignées par les actrice·x·s migrant·e·x·s ont un lien avec le dispositif d'information au sein des **institutions**. Il ressort des entretiens avec des actrice·x·s d'institutions accueillant des personnes migrantes (dans le secteur la migration et de la santé), que la **familiarisation avec des situations de personnes migrantes LGBTQIA+ demeure marginale**, et la **visibilité** des enjeux spécifiques liés à ces parcours

reste **faible** au sein des équipes de travail, à l'exception d'un service d'une institution du domaine de la santé. Cette situation affecte la capacité d'identification des besoins des acteurice·x·s migrant·e·x·s LGBTQIA+, la mise en place d'une signalétique « inclusive » ou la dispense d'informations dans les équipes, qui vont dépendre fortement de la sensibilité et de l'action individuelles de certaine·x·s acteurice·x·s, **manquant toutefois d'outils formalisés et d'un dispositif plus systématique au niveau institutionnel**, en particulier à travers la formation.

« Moi ce que je remarque aussi au niveau de la pratique professionnelle, moi je manque de formation sur les questions intersectionnelles, c'est-à-dire LGBT et migration, (...). Donc voilà, si c'est pas la personne elle-même qui amène le sujet, il y a peut-être des indices, ou peut-être des soupçons ou peut-être des fois même pas, parce que le camouflage est aussi, disons bien rôdé, donc il y a peut-être des signaux que j'arrive pas à repérer non plus parce que j'ai pas cette sensibilité-là avec le croisement LGBT migration, donc ça c'est mon gros souci » (Delphine, AIM).

L'urgence sociale et administrative est aussi mise en avant pour expliquer la relégation au second plan (dans le travail social et de soutien à l'intégration, ainsi que dans l'espace psychothérapeutique) de la possibilité d'aborder des questions de genre et de sexualité. Bien que globalement l'idée de renforcer l'information et de la formation soit partagée, les perceptions de cette question de la visibilité des situations de migrations LGBTQIA+ sont variables, allant d'une conscience forte et d'un besoin exprimé d'approfondissement, au sentiment que ces enjeux sont peu conscientisés et peu différenciés d'une mission générale de l'association. Les consciences évoluent, mais ce n'est que le début du processus.

« (...) ce que je trouve qui est récent, c'est peut-être un petit peu la prise de conscience des spécificités que des personnes LGBTQIA+ issues de la migration doivent vivre (...), donc qu'est-ce que ça veut dire pour une personne d'être dans un centre de migrants, ou dans quel type de chambre ils sont attribués, est-ce que l'on s'inquiète de leur identité de genre, de leurs sentiments, de leurs vécus, (...). Et ça j'ai l'impression que c'est des questionnements qui sont plus présents que ce qui était dans le passé, ce qui est quelque chose de plutôt positif, mais j'ai l'impression que ce n'est que le début, qu'on a la petite pointe de l'iceberg, et que probablement il y a vraiment un gros travail à faire pour faire prendre conscience que les réalités qui sont vécues sont extraordinaires par rapport au reste de la population en général, donc ça rajoute une couche de vulnérabilité supplémentaire, qui est vraiment à prendre en considération, (...) » (Léa, AIS).

3.2. Environnements hostiles, isolement et pratiques d'accueil contrastées

La position intersectionnelle vécue par les migrant·e·x·s LGBTQIA+ concerne également les conditions et les environnements d'accueil. Pour comprendre les enjeux dans ce domaine, il est nécessaire de penser simultanément de multiples dimensions, liées tant à l'OSIEGCS, à la race, à la langue, qu'aux conditions de vie et statuts migratoires.

Résister aux environnements hostiles dans le domaine de l'asile

Les récits dans le domaine de l'asile convergent vers un constat fort autour **d'environnements marqués par l'insécurité**. Au-delà de la diversité des situations (selon le moment du dépôt de la demande d'asile, des ressources à disposition), toutes les acteurice·x·s interviewé·e·x·s caractérisent l'environnement d'accueil par une **continuité de risques**, depuis le voyage, un premier accueil en Suisse (par exemple chez des proches) et/ou dans les structures d'hébergement collectif (centres fédéraux d'asile et foyers du canton). Ces structures sont vécues comme des lieux de danger pour l'intégrité physique et psychique des personnes, des contextes d'exposition à l'homophobie et à la transphobie, ce qui génère un état de peur

permanente, de stress face aux personnes résidentes et au personnel, et parfois des stratégies individuelles pour dissimuler son OSIEGCS. Cette situation impacte la santé des acteurice·x·s interviewé·e·x·s, de même que leur parcours en tant que personne LGBTQIA+ et leur procédure d'asile (voir les chapitres 3.3., 3.4 et 5).

« Et donc j'arrive en Suisse, c'était pas évident, dans l'immigration aussi, le trajet on va dire, le voyage, c'était pas facile, parce qu'il y a avait des situations... à cause de ma variation [des caractéristiques sexuelles]... je ne pouvais pas faire certaines choses, en chemin, sur le bateau il n'y a pas de sanitaires et tout... et donc les deux jours sur le bateau c'était un peu difficile ! Mais finalement j'arrive [dans un pays européen], et c'était le même problème, parce que tout le monde devait entrer dans un hangar, tous se déshabiller, et après faire une sorte de désinfection avec des produits chimiques, enfin je sais plus ce que c'était, enfin voilà, (...) » (Amin, AM).

« [Le Centre fédéral pour requérants d'asile] c'était vraiment traumatisant pour moi. (...) t'as la trouille, t'as toujours cette peur en toi, parce qu'on est mélangé. S'il apprend que je suis gay, qu'est-ce qu'ils vont me faire.... t'as ce truc qui travaille dans ton cerveau : est-ce que tu marches bien, tu parles bien, tu parles comme un mec... tu as toujours cette idée, t'as peur, tu te retiens dans ton coin, tu veux pas t'approcher, pour faire des gestes, pour qu'on te pose des questions si t'es homosexuel, t'as toujours peur. (...), c'est vraiment quelque chose... (...) dans un lieu où t'es venu pour qu'on te protège, mais quand même ça se rajoute à nouveau » (Issa, AM).

(...) Je m'assois d'habitude sur le bord d'une fenêtre, les gens me regardaient, je suis tout le temps dans mon coin, je me mélange pas, j'ai peur, et je m'assois tout le temps devant la fenêtre et puis un jour il y avait de la poussière et ils ont marqué « pédé », oh mon dieu, j'avais eu la trouille, j'avais eu la peur, la peur que j'ai eue ce jour-là ! (Issa, AM).

« (...) ce genre de centre, c'est pas du tout adapté pour quelqu'un comme moi. (...), en mangeant, avec les activités, tout ce qu'il y a, on est en contact [avec les autres personnes résidentes], et puis dans ce centre les toilettes, la douche et tout ça c'est hyper compliqué, (...). Il y avait aussi parmi le personnel qui travaillait, les [agent·e·x·s de sécurité], il y avait des gens qui, comme j'ai senti, étaient contre les personnes de ce genre [les personnes trans] » (Ajda, AM).

En marge de l'accueil : solitude face aux discriminations multiples

Les situations des acteurice·x·s qui n'ont pas demandé l'asile sont conditionnées par une réalité plus décentralisée des lieux d'accueil, au sein par exemple des espaces de soutien social, de leurs lieux de vie, de leurs familles, des communautés auprès desquelles elles peuvent trouver un relais. Les récits des trois acteurice·x·s sans statut légal démontrent comment la discrimination multiple complique l'accès à certaines structures. Elle les place à la **marge du cadre d'accueil**, par exemple face à la peur du jugement au sein d'espaces à bas seuil ou de services sociaux. Elles les confronte aussi à la difficulté que leurs besoins spécifiques soient pris en compte, dans des associations LGBTQIA+ ou du domaine de la migration, ou dans des structures d'aide aux victimes de violences domestiques. Ces multiples **couches de vulnérabilités** traversent ainsi les parcours d'accueil, qui révèlent des expériences et des enjeux particuliers du fait de cette position.

« Non, une femme trans ne peut pas, je ne pense pas, en tout cas je ne suis jamais allée demander de l'aide [dans des espaces de soutien aux victimes de violences domestiques], mais c'était parce que j'avais honte, pas parce que j'en avais pas besoin, car oui j'en ai eu besoin à plusieurs reprises, mais par honte, (...) A cause de ma condition, j'avais honte de demander de l'aide » (Ludmila, AM).

« Alors à l'époque j'avais pas de contacts, j'étais dans mon cercle, c'était un cercle très, pas fermé, mais vraiment avec plein de jugements et tout, du coup moi j'étais caché·e entre toutes ces personnes qui m'entouraient, donc tous mes amis, mes connaissances que j'avais faites, (...), il y avait donc ce jugement, beaucoup de jugement, donc moi je me cachais » (Inès, AM).

« (...) je me dis « déjà que la situation est compliquée, on va peut-être pas en rajouter encore une couche quoi », (...) parce que ça vient surcharger une barque qui est déjà assez lourde, et toi t'as envie d'avoir un papier, t'as envie d'avoir un document, (...) donc t'es pas la première à venir dire « youpi on est gay, tout ça », après moi je trouve que c'est dommage, parce que je pense que ce serait vachement plus simple de pouvoir parler de tout sans a priori, (...) » (Séverine, compagne de Zelia AM).

Pour les deux acteurs interviewés se trouvant en situation de regroupement familial et moins précaire, l'environnement de vie (le lieu de résidence, le travail) est marqué par des discriminations racistes et homophobes, par l'isolement, et pour l'un par des violences domestiques. Cette situation spécifique implique de devoir **faire face, souvent très seul·e·x, sur plusieurs fronts simultanément.**

« (...) déjà que quand t'es immigrant, ben c'est déjà vrai que les gens t'aiment pas trop, et quand t'ajoutes que t'es gay, ben là c'est pire encore ! » (Paul, AM).

« (...) quand tu parles pas la langue, là la seule option que tu as c'est parler à ton copain, pour qu'il cherche des informations, mais si lui il veut pas, il va te dire : non ça existe pas. (...) » (Paul, AM).

« (...) dans le travail, j'ai observé plus de choses, c'est bizarre parce que, j'ai toujours pensé qu'il y aurait plus de discriminations à cause de la couleur de la peau comme on dit que pour ton orientation sexuelle, mais là maintenant c'est différent, je pense qu'ils sont plus racistes pour ton orientation sexuelle que pour ta couleur de peau. (...) c'est difficile, déjà je fais un métier qu'ils ont dit que c'est pour les hommes, dans les chantiers, tout ça, c'est compliqué parce qu'il y a des gens qui disent « mais pourquoi tu travailles ici », il y a des gens qui me demandent avec qui j'habite, je dis « avec mon copain », ils me regardent, « ah c'est vrai ? Un copain ?! », et je sens qu'ils sont un peu distants de moi par exemple, des choses comme ça » (Luís, AM).

Pratiques d'accueil contrastées au sein des structures associatives et institutionnelles

Au sein des quatre structures du domaine de l'asile et de la migration consultées⁵⁹, trois actrice·x·s interviewé·e·x·s expriment une conscience claire (plus ou moins forte) des enjeux spécifiques pouvant affecter l'accueil des personnes migrantes et réfugiées LGBTQIA+ dans leur structure, tandis que cette réflexion est moins présente dans l'une d'entre elles. Il ressort cependant pour toutes les actrice·x·s la perception de **difficultés et lacunes pouvant toucher cet accueil**, en lien avec une compréhension lacunaire de certaines notions (identité de genre, orientation sexuelle, etc.), l'utilisation normée du langage (sur les relations de couple, la famille), dans l'usage du titre et du pronom des personnes (avec le risque de mégenrer des personnes trans). L'urgence du travail fait aussi écran à une meilleure attention à ces enjeux, et le « cas par cas » prend le dessus par manque d'un dispositif systématique de l'institution. C'est ce que soulignent deux personnes interviewées ayant une conscience et une action marquées autour de la prise en compte des personnes LGBTQIA+ : elles utilisent leur marge de manœuvre - aménager une situation d'hébergement, organiser l'interprétariat,

⁵⁹ Deux structures assurant des tâches de conseil et de défense juridiques, et deux structures actives dans les domaines de l'hébergement, de l'assistance ou de l'appui social. Les aspects qui concernent uniquement des questions de procédure juridique, ainsi que le secteur spécifique des soins, ne sont pas traités ici ; ils le seront plus loin, respectivement dans les chapitres 3.3. et 3.4.

adapter les documents administratifs, rechercher un langage neutre, etc. - pour un accueil plus « safe », mais elles se heurtent aux **limites d'une action individuelle**, fondée sur une sensibilité particulière, à l'**absence de formation** et de modèle sur les questions LGBTQIA+, en particulier sous l'angle intersectionnel et transculturel.

« (...) soit on tombe dans un foyer où par chance, on peut aménager quelque chose assez rapidement, (...) notamment une chambre seule, et puis il y a d'autres foyers où ça ne va pas être possible (...). Donc on n'est pas du tout préparé à ça, je pense qu'il faut être clair par rapport à ça. (...) il n'y a pour l'instant pas de réponse institutionnelle, et architecturalement, rien n'a été conçu dans ce sens-là » (Anna, AIM).

« (...) le souci que moi j'avais c'était au niveau informatique tout bêtement, dans notre système c'était son deadname, dans la création des lettres c'était son deadname, tout, enfin tout au niveau administratif la montrait sous son ancienne identité, c'était aussi compliqué pour recevoir les courriers, pour recevoir ce genre de choses, et c'est assez statique à l'interne aussi chez nous, (...) » (Delphine, AIM).

« Moi depuis un petit moment j'essaie de changer ma manière de parler aux personnes, (...) en essayant de rendre neutres certains aspects de mes questions, par exemple : « est-ce que vous avez quelqu'un » au lieu « d'avoir une petite amie », de pas partir directement sur le principe au niveau du vocabulaire que c'est une personne hétéro, d'essayer de dire « est-ce que vous avez un ou une partenaire », ce genre de choses, (...) donc ma pratique, j'essaie de changer un peu ça, mais les habitudes sont difficiles à changer, surtout langagières, et puis aussi le fait qu'il n'y ait pas de formation obligatoire, parce que si on se base uniquement sur les intérêts individuels des professionnel·le·x·s, ce genre de questions-là, je pense qu'elles passent à la trappe, et je pense que c'est nécessaire de pouvoir sensibiliser sur la manière de parler, de s'exprimer face aux personnes, pour laisser la porte ouverte à d'autres identités » (Delphine, AIM).

Au sein des deux structures s'adressant à la communauté LGBTQIA+, en écho aux constats des acteurice·x·s migrant·e·x·s sur le lien faible (voir absent) avec le milieu LGBTQIA+, les interviewé·e·x·s ont fortement conscience des **barrières** (notamment linguistiques, économiques, administratives, le manque de ressources et de formation dans les structures) qui peuvent **compliquer l'accès et l'inclusion** de migrant·e·x·s LGBTQIA+. Cela peut être le cas par exemple en ce qui concerne la participation à des groupes de pair·e·x·s entre personnes trans, lors de l'accompagnement de processus de transition de genre face à un cumul de complexités sociales et administratives, dans l'accès à des activités de groupes de jeunes LGBTQIA+, ainsi qu'au niveau de l'intégration d'acteurice·x·s migrant·e·x·s dans le projet de l'association LGBTQIA+. Cette posture interroge aussi plus globalement la capacité de la communauté LGBTQIA+ locale à réfléchir sur elle-même, aux rapports de pouvoir qui la traverse, en particulier liés au racisme et aux inégalités de classe.

3.3. Des procédures traversées par la discrimination multiple

La réalité complexe et les discriminations multiples qui caractérisent l'environnement d'accueil, les conditions de l'hébergement et de l'assistance des migrant·e·x·s LGBTQIA+, marque aussi les parcours visant à l'obtention (au maintien ou au renouvellement) d'un titre de séjour, parfois en lien avec des procédures de mariage (partenariat enregistré à l'époque) ou de séparation. Du fait de cette position, certains enjeux spécifiques marquent ces procédures.

Les enjeux du récit LGBTQIA+ dans la procédure d'asile

Trois acteurs réfugiés interviewés soulignent avoir eu très peu voire pas du tout d'aide au cours de leur procédure (y compris dans le cadre de la nouvelle procédure incluant une

protection juridique), tandis qu'une personne a bénéficié d'une mandataire juridique au sein d'une association LGBTQIA+. Deux acteurs réfugiés interviewés racontent comment l'expression et la compréhension de leur vécu et de leurs motifs liés à l'OSIEGCS, ne sont pas pris en compte, par **manque d'information, de préparation, par inadéquation dans l'écoute et l'appréciation de leur histoire**, ce qui ne permet pas au récit LGBTQIA+ d'être entendu, ni de saisir les risques de persécutions liés à ce vécu. Deux acteurice·x·s réfugié·e·x·s ressentent au contraire avoir été entendu·e·x·s dans leurs récits, compris·e·x·s dans leurs identités et parcours en tant que personne LGBTQIA+. Pour elleux, certaines ressources particulières ont pu être mobilisées, en particulier le temps dédié par une avocate d'une association LGBTQIA+, l'insertion dans un réseau associatif, des ressources linguistiques et culturelles. **L'importance des ressources personnelles et sociales** peut être soulignée, alors que dans les **demandes d'asile liées à l'OSIEGCS, le récit est tout à fait crucial, très souvent l'unique preuve, touchant à l'intime, et donc spécialement difficile à divulguer** dans les temps extrêmement courts de la procédure.

(...) je savais pas mes droits, je savais pas tout ça (...). Donc ils m'ont demandé ces questions, j'étais surpris, des questions... : « est-ce qu'il y a des gens qui connaissent [la variation des caractéristiques sexuelles] ? » Et moi : « euh...non... », ça me gênait, j'ai pas eu de préparation. (...) après, ils ont arrêté, c'était pas clair, et je m'attendais pas à ça, moi dans ma tête je pensais pas que ça pourrait être un motif, et donc toutes les questions c'était autour de la situation dans mon pays » (Amin, AM).

« Le plus fort qu'ils n'ont pas compris c'est la manière dont la population m'a traité, mon pays m'a traité, la discrimination, ce qu'ils m'ont fait, m'ont tapé, l'agression, je peux même pas sortir, l'isolement, et tout ça, ils n'ont pas compris, ou bien ils n'ont pas pris ça en considération, ce que je peux ressentir, ce que ça peut faire, ils n'ont pas été un tout petit peu empathiques en fait, (...) » (Issa, AM).

L'impossibilité de verbaliser son histoire ou d'être pleinement compris dans la spécificité du vécu LGBTQIA+ met en évidence les **difficultés spécifiques dans l'examen des motifs d'asile liés à l'OSIEGCS**. Celles-ci concernent notamment l'examen de la vraisemblance, ainsi que le risque de subjectivité, de préjugés et de stéréotypes homophobes et transphobes.

« (...) Il y a quelque chose, je trouve, de très problématique quand on a dû cacher une identité, qu'on se retrouve à devoir en parler de manière ouverte, (...) ça fait que la personne aura de la peine à parler beaucoup et puis du coup ça va mettre un discrédit sur la vraisemblance de son récit.(...) » (Julie, AIM).

« (...) on est dans un domaine où l'auditeur, il a un feeling vrai ou faux (...). (...) Donc quand même, la pratique elle montre que le problème, le nœud, c'est qu'on n'a pas cru la personne sur son homosexualité, (...). Je pense que là, il y a aussi des questions d'avis de gens qui enfin... d'homophobie ou de transphobie, qui va faire que l'on a aussi des a priori : « celui-ci il ressemble pas à un... » (Julie, AIM).

En marge de l'aide : isolement et discriminations face aux procédures

Pour les acteurice·x·s migrant·e·x·s interviewé·e·x·s qui ne sont pas passé·e·x·s par l'asile, les situations face aux procédures d'autorisation de séjour sont diverses. En dépit de cette diversité, et en corrélation avec le constat de ressources informatives peu accessibles, les expériences des acteurice·x·s migrant·e·x·s se recourent en ce qui concerne l'encadrement de leurs démarches (à l'état civil et/ou auprès de l'autorité migratoire). Les personnes soulignent en effet leur **méconnaissance de services d'aide, un recours rare ou inexistant à des soutiens** (associations du domaine de la migration), un **ressenti de solitude et de manque d'accompagnement** du côté des autorités auxquelles elles s'adressent, voire un sentiment de **blocage et ou de crainte** vis-à-vis de celles-ci. Deux acteurs interviewés ayant

traversé des procédures de partenariat enregistré et de regroupement familial, ainsi que pour l'un d'entre eux, de dissolution du partenariat enregistré, analysent la manière dont se sont cumulés le **défaut d'information à l'attention des personnes LGBTQIA+, avec la dureté et l'arbitraire plus général de la procédure, la discrimination liée à l'origine (UE/pays tiers), le vécu de propos racistes et le soupçon** pesant sur l'authenticité du mariage. Pour l'un d'entre eux s'ajoute la **difficulté d'affronter les autorités en tant que gay** dans une situation déjà fragile, et l'exposition à un traitement hétéronormé.

Ainsi, les acteurice·x·s migrant·e·x·s interviewé·e·x·s non seulement traversent la procédure vers une stabilisation de leur séjour et l'octroi de droits dans une situation d'isolement et d'accès limité aux aides et aux informations, parfois même n'entament pas de démarches ou très tardivement de ce fait, mais elles sont également exposées dans ce processus à la discrimination multiple. Cet ensemble de facteurs contribue à une **situation de vulnérabilité particulière**, au sein d'un **système légal** qui pour toutes les personnes migrantes non ressortissantes de l'UE/ALELE est **extrêmement restrictif** (voir ci-dessus chapitre 2.2.).

« Ici quand on est allé à l'état civil, comme lui il était plus âgé que moi, la dame tout de suite elle a dit : « c'est votre fils ? ». Ah OK... je sais pas..., elle pouvait dire aussi : « bonjour »... !! C'était un peu drôle à ce moment, après lui il était gêné de dire « non c'est mon compagnon », et il disait tout le temps que j'étais son fils à des gens qu'on voyait, (...) (Paul, AM).

« Et pourquoi un migrant, on dit que c'est quelqu'un du « tiers monde », et nous on dit qu'on est Européen, qu'on a plus de droits que quelqu'un du « tiers monde », c'est pas du tout égal ça ! (...) Pourquoi eux doivent donner plein de papiers, c'est pas normal, c'est pas juste. C'est ça que j'ai pas trouvé juste, quand on m'a demandé un papier et qu'on lui a demandé plein de papiers, et qu'on a dit « oui c'est parce qu'il vient du tiers monde », j'ai dit « pardon ? » (...). Je me suis dit, « c'est sérieux !? » Juste pour ça, il doit avoir plus de documentation, prouver plus son truc que nous » (Rayan, conjoint de Luís).

3.4. La santé en jeu et les obstacles vers des soins inclusifs

Les enjeux liés à la discrimination multiple vécue par les migrant·e·x·s LGBTQIA+ touchent également la santé. L'imbrication du genre, de la sexualité, de la migration dans le domaine de la santé recouvre de nombreuses dimensions, comme par exemple les facteurs de risques pour la santé (mentale, physique, sexuelle), mais aussi les éventuelles barrières dans l'accès aux soins, ainsi que le fonctionnement du système de santé, et sa capacité à accueillir les migrant·e·x·s LGBTQIA+ de manière inclusive (voir ci-dessus chapitre 2.3.).

Survivre aux traumatismes dans l'asile

Si les **besoins en soins et le recours aux soins** sont nécessairement divers, parfois préexistants à la fuite du pays et la demande d'asile en Suisse, ils **s'entrecroisent tous avec le parcours et la situation d'exil**. Ainsi, la santé mentale d'une personne trans est impactée par l'urgence à pouvoir poursuivre un traitement hormonal, bloqué par la procédure d'asile, l'état de santé physique d'une personne intersexe est aggravé du fait de conditions extrêmes du voyage et de l'isolement une fois en Suisse, les traumatismes liés à l'homophobie au pays d'origine sont réactivés dans le cadre de la procédure d'asile et de l'hébergement au CFA pour un homme cis gay.

« (...) des fois c'est comme si je perds la tête, je me dis mais qu'est ce qui m'arrive, qu'est-ce que tu as à vivre encore dans cette.... alors qu'ici normalement je dois me sentir protégé, et puis je me dis avec ce permis on peut aussi du jour au lendemain me renvoyer, (...) et là c'est la mort, il y a des choses qui me viennent dans la tête. (...) C'est depuis le pays, et ici ce que

j'ai pu ressentir c'est quand même fort aussi, parce que j'ai jamais eu l'idée que je peux encore vivre ça en Europe ! Ouais c'était très fort... » (Issa, AM).

Cette **imbrication se retrouve dans l'accès aux soins** : les manquements découlant de la procédure en général sont renforcés par le défaut d'information et de prise en compte des besoins spécifiques des acteurice·x·s réfugié·e·x·s LGBTQIA+, par exemple pour accéder à une consultation psychiatrique et poursuivre sa transition de genre, être informée sur ses droits fondamentaux dans les soins pour une personne intersexe, ou face aux blocages pendant la procédure d'asile retardant un suivi psychologique. Une fois que les personnes accèdent à des soins, le **parcours** peut encore être long **pour trouver un accueil respectueux** de l'identité et des droits LGBTQIA+ et bénéficier de soins adéquats, les personnes se confrontant dans ce chemin notamment à des discriminations homophobes dans la prise en charge psychologique, et pour une personne intersexe, à une mise en danger de la santé et de la vie dans une situation de total isolement.

« (...) Moi je trouve que chercher à savoir par exemple dans notre orientation sexuelle, qui joue la femme, qui joue l'homme, ce genre de questions moi je déteste ça ! (...) J'en ai eu au premier entretien, (...), j'ai eu cette question, à la première rencontre avec la psy (...). Je sais pas ce qu'ils pensent avant de dire ça mais pour moi ces questions ça ne les regarde pas, c'est une intimité, et puis ça ne concerne que la personne. (...) on ne demande pas aux hétéros comment vous faites votre amour, on demande pas ce genre de questions ! (Issa, AM).

« Parce que moi je savais pas que j'étais intersexe, et en fait je demandais ces dernières années, j'ai commencé à chercher mes variations et tout, j'ai posé des questions à des médecins, souvent ils me disaient : « vous n'êtes pas seul monsieur, vous n'êtes pas seul », mais... alors où sont les autres ?! (...) après, des opérations qu'on m'explique pas, (...) on parle pas des risques de ces opérations, on parle pas, parce que moi j'étais seul, je marchais aveuglément, alors qu'eux ils ont toute la lumière de la connaissance et tout ça, (...), mais des opérations comme celle que j'ai subie, et après qui sont irréversibles, on parle pas des risques. (...) entre temps, à cause de ces opérations, j'ai eu beaucoup beaucoup trop de problèmes (...) j'ai failli y passer, c'est ça qui me fait mal.... [pause] [émotions] » (Amin, AM).

Isolement et santé précaire des migrant·e·x·s LGBTQIA+

Les réflexions des acteurice·x·s migrant·e·x·s dont les parcours ne sont pas passés par l'asile démontrent également **l'entrelacement entre l'histoire de migration et de santé LGBTQIA+** : des besoins en soins préexistants éventuellement à la migration s'imbriquent avec la situation en Suisse, par exemple un projet de transition de genre amenant à traiter des traumatismes antérieurs, une procédure de permis qui ajoute un nouveau stress psychologique. La question de l'accès aux soins se pose de manière particulièrement aiguë pour les personnes sans statut légal. Pour elles, l'isolement, le défaut d'information sur leurs droits et le manque de contact avec le réseau LGBTQIA+ peuvent entretenir un sentiment d'insécurité, parfois la contrainte à dissimuler son OSIEGCS, et **le non-recours aux soins** pendant plusieurs années. Cette situation reporte des prises en charge et affecte la santé physique et psychique.

« Alors, tout ce processus, tout ce par quoi je suis passé, là où j'ai dû me cacher, ça demandait quand même beaucoup d'efforts, beaucoup d'énergie, et pour réfléchir, donc moi ça m'a affaibli en tout cas, je me sens faible maintenant, physiquement et moralement, il y avait un moment où je perdais espoir, j'avais plus d'espoir, donc j'étais déprimé et tout, mais là je reprends espoir, mais quand même je ressens toujours l'impact de toutes ces années » (Inès, AM).

Même lorsque le statut de séjour est moins précaire, l'accès aux soins peut être compliqué et retardé du fait de **la solitude et de violences domestiques** dans une situation de

regroupement familial, influant sur l'accès à la prévention, à des traitements, à un soutien psychologique.

Le **déclic vers des prises en charge adéquates** est décrit par quatre personnes comme passant par l'accès à des informations et à un accompagnement adaptés à leur situation, c'est-à-dire leur permettant d'être orienté·e·x·s vers une prise en charge où elles se sentent **pleinement accueillies dans leur expérience LGBTQIA+ et migratoire**. Cela peut parfois prendre des années, et ce processus n'est pas non plus linéaire. Le vécu de discriminations et de stigmatisations peut en effet émailler la suite du parcours de soins, lors de consultations dans d'autres institutions ou avec d'autres soignant·e·x·s, et des expériences de bonnes pratiques contrastent avec des situations où l'accueil n'est pas inclusif. Un **travail d'explications et de sensibilisation** doit parfois être effectué par les migrant·e·x·s LGBTQIA+, par exemple pour que les mesures médicales demandées par une personne trans soient soutenues indépendamment de son statut.

« (...) je me souviens, lui [le psychiatre] ne voulait pas me prendre en charge, il avait des doutes, (...). Je pense que surtout parce qu'il avait peur à cause du paiement, (...). Ah oui, et aussi parce qu'à ce moment je demandais le subside, et je pensais qu'ils n'allaient pas me le donner, pour cela il avait ce doute. Mais pas de rejet, jamais. Il me demandait toujours comment était ma situation, il voulait des informations. (...). Depuis le début, il voulait m'aider, (...) donc je pense qu'il avait des doutes, à cause de la situation administrative, mais dès qu'il y a eu plus de sécurité, sa confiance a augmenté. (...) je ne sais pas comment il est avec les autres filles, peut-être que si une personne sans papier vient, il ne commence pas une thérapie, car oui je sais qu'il pensait beaucoup à cette situation administrative » (Ludmila, AM).

Des actrice·x·s du domaine de la santé en réflexion

Les actrice·x·s interviewé·e·x·s travaillant dans le domaine de la santé, ou dans l'accompagnement social au sein d'une institution de santé communautaire, soulignent tout d'abord le **rôle de l'imbrication des discriminations vécues par les personnes migrantes LGBTQIA+, en ce qui concerne les risques** pour la santé physique et psychique, de même que pour l'accès aux soins et l'accueil dans les soins. Pour les **personnes LGBTQIA+ migrantes et vivant avec le VIH**, ces mécanismes s'articulent de multiples manières : la stigmatisation liée au VIH s'ajoute au contexte de précarité de la situation de séjour ou d'insécurité au sein d'un hébergement collectif, entretenant la peur de la divulgation du diagnostic et de l'identité LGBTQIA+. Cette situation a des **retombées sur l'accès aux soins** (potentiellement trop tardif) et sur les risques liés à l'infection par le VIH.

« (...) il y a vraiment ce cumul de vulnérabilités, où quand on parle de personnes qui vivent dans des centres, dans des conditions où ils vont être plusieurs, déjà, s'ils ont un traitement ils vont avoir extrêmement peur de le prendre, parce que le traitement signifie dévoiler le diagnostic [de VIH], il y a ce facteur-là, plus le facteur de vivre leur identité [LGBTQIA+] (...) donc on va vraiment s'assurer avec la personne de voir comment c'est possible de prendre le traitement sans être vu, mais ça implique une complexité supplémentaire, du coup cela complexifie l'adhésion, (...) » (Léa, AIS).

L'entremêlement de risques sociaux et pour la santé concerne également les **migrant·e·x·s trans**. Un acteur interviewé mentionne par exemple des enjeux de santé mentale et émotionnelle liés à « la peur d'être trans », pouvant se rattacher à une histoire de violences vécues au pays d'origine. Cette peur peut perdurer une fois en Suisse, et face à cela, il est essentiel d'assurer des lieux d'hébergement *safe*.

« Ce qui me vient, j'ai vraiment le souvenir assez fort de plusieurs personnes, quand je les recevais en entretien, (...) où il y a ce questionnement souvent teinté de beaucoup de peur, de se dire : mais est-ce qu'en Suisse, je dois avoir peur d'être trans, est-ce que ça va être

comme dans mon pays d'origine ? J'ai eu quelques situations assez dramatiques, de personnes qui avaient vraiment subi des violences fortes, et qui me disaient : est-ce que ça va être pareil, ou qu'est-ce qu'il en est en Suisse ? (...) donc je dirais, si je fais un lien de ça à la santé, pour moi il y a vraiment une notion de santé mentale, de santé émotionnelle, de pouvoir offrir à la personne un contexte de vie, que cela soit dans un foyer, que cela soit ensuite si la personne a un appartement, ou quel que soit son espace de vie, vraiment que la personne puisse avoir un lieu safe par rapport à sa transidentité aussi, qu'elle puisse en gros ressentir le fait qu'elle a le droit d'être trans, (...). Je dirais que c'est vraiment le truc que j'ai pu ressentir le plus fort, vraiment une peur très forte de : « OK est-ce que je vais encore m'en prendre plein la gueule ? » (Eric, AISC).

La peur, et avec elle l'effacement de soi, l'isolement, peuvent aussi faire **obstacle à la détection et l'intervention** par des professionnel·le·x·s de la santé mentale, retardant ou empêchant une prise en charge psychologique. Ainsi, le fait d'être **minorisé·e·x·s à plusieurs titres** en tant que migrant·e·x·s LGBTQIA+, dans une position de solitude accrue (notamment face aux différentes communautés), et en raison des procédures et conditions migratoires (notamment des difficultés spécifiques liées à l'hébergement dans l'asile), ont un **impact sur la santé mentale et générale** des personnes concernées.

Accueillir l'auto-identification dans les soins

Enfin, les enjeux liés à la discrimination multiple, incarnés dans les risques pour la santé et l'accès aux soins, se matérialisent aussi dans l'accueil par le milieu des soins, ainsi que dans la relation de soin. La question du renforcement de l'inclusion est particulièrement complexe dès lors que l'on croise des enjeux de genre, de sexualité et de migration. La conscience de cette difficulté ressort des entretiens effectués avec les actrice·x·s interviewé·e·x·s. Ils mettent en effet en évidence une **articulation de complexités**, du fait aussi bien de potentiels biais culturels, de genre et de sexualité, que d'obstacles spécifiques concrets liés à la migration (enjeu de la langue et de l'attitude des interprètes, poids voire opacité de la situation administrative pour les médecins).

Pour tenter de faire face à cette complexité, les actrice·x·s interviewé·e·x·s identifient des **outils permettant de développer une sensibilité particulière**, par exemple avec une attention portée au rôle des interprètes, ou par une adaptation des questions dans l'entretien (questions relationnelles et sentimentales sur une base non hétéronormée). Toutefois, de multiples obstacles à la possible expression de l'identité LGBTQIA+ demeurent. Ils découlent aussi bien d'enjeux culturels et linguistiques, que de l'histoire migratoire et de la situation administrative. Par exemple, dans le cadre psychothérapeutique, **la parole sur la sexualité et le genre peut être bloquée en raison de l'absence d'une place sociale pour les personnes sans statut légal**. Ce blocage s'ajoute aux autres barrières, telles que la langue, l'histoire de la personne et ses traumatismes.

« (...) c'est qu'il faut quand même d'abord avoir une identité sociale, avant de pouvoir avoir une identité narrative, de pouvoir se raconter, il faut déjà d'abord pouvoir se situer dans la société, et quand on est sans papier on est sans identité, on n'est rien, (...) il y a l'aspect de tous les traumatismes, qui peuvent faire barrière, le transculturel, la langue, mais il y a aussi cette problématique vraiment de pas avoir de place dans une société » (Marc, AIS).

Plus généralement, il peut y avoir une **hiérarchisation des priorités de soins**, les besoins en lien avec le genre et la sexualité passant après ceux considérés urgents. La **méconnaissance des situations de migration et de permis de séjour** peut aussi influencer la prise en considération des expériences LGBTQIA+, insufflant un doute par exemple sur une possibilité de traitement pour une personne trans.

« (...) il y a des choses presque du domaine de l'impossible, parce qu'il y a ce statut-là, après, qui plus est, si c'est par exemple pour un processus de transition, qui est quelque chose que je pense une grande partie des médecins ont une connaissance très restreinte de qu'est-ce que ça implique, qui peut faire ça, et voilà, sans parler des convictions que peut avoir tout un chacun par rapport à ça, je pense que là on accumule les barrières par rapport à l'accès aux soins » (Marc, AIS)

Dans leur réflexion sur les **moyens de renforcer l'anamnèse inclusive**, deux acteurice·x·s interviewé·e·x·s soulignent un travail sur leurs propres attitudes, par exemple à travers une recherche de posture montrant l'ouverture, et développant des « antennes » pour aborder ces questions. Ce travail passe aussi par la conscientisation et la déconstruction de ses propres représentations et stéréotypes (de genre, de sexualité, culturels ou religieux), un auto-questionnement visant à ébranler ses propres réflexes (racistes, homophobes, transphobes) et à reconnaître ses privilèges.

4. Se frayer un chemin dans les espaces de soutien et d'appartenances

La position spécifique des migrant·e·x·s LGBTQIA+ face aux discriminations entrecroisées constatées dans les contextes d'accueil, de procédures et de soins marque aussi les enjeux de leur inclusion dans les espaces d'appartenances et de soutien potentiels. Elle influe sur la possibilité de trouver ou non des relais dans ces parcours, en particulier au sein des associations et de la communauté LGBTQIA+ locales, ainsi que dans les communautés d'origine, culturelles, religieuses et/ou linguistiques.

Communauté LGBTQIA+ : où es-tu ? (Pour) qui es-tu ?

Le lien avec la communauté et les associations LGBTQIA+ du canton de Vaud (et de Suisse romande) ne va de soi pour aucun·e·x des acteurice·x·s migrant·e·x·s interviewé·e·x·s. C'est à la fois la **visibilité et la connaissance des associations LGBTQIA+** qui **fait défaut** ou qui vient (très) tardivement, le **milieu LGBTQIA+** qui est **perçu comme étant éloigné** de sa propre position (par exemple, vu comme s'adressant à des personnes suisses, avec papiers, avec des moyens financiers), et **l'accès à ces espaces** qui est **marqué par des obstacles** (langue, barrière économique, malaise et non-prise en compte de besoins spécifiques, liés au permis de séjour, à la précarité, à l'accès aux soins, à l'assurance-maladie). L'intégration au sein de cercles d'ami·e·x·s LGBTQIA+ peut aussi être compliquée par un climat de préjugés.

« (...) Et [une association LGBTQIA+], est-ce que c'était payant, est-ce que c'était gratuit, c'était pas clair, enfin pour moi, je savais pas si c'était pour tout le monde, je me souviens j'avais ce doute en fait, est-ce que c'était pour tout le monde ou bien juste pour les personnes suisses, soit avec un permis, qui peuvent payer, parce que j'ai toujours cette peur » (Inès, AM)

« (...) pour mes amis, les gays suisses, pour eux « alors toi tu profites du système social, nous on paie tout, toi tu paies rien », (...). Moi je fais ce que je peux faire, j'explique tout le temps, j'essaie aussi de faire entrer dans notre réseau des personnes [migrantes], c'est pas facile, car il y a aussi la maîtrise de la langue, je connais des gays mais ils parlent pas le français, ils peuvent pas sortir avec nous, ils peuvent mais après ce sera embêtant pour eux, (...) » (Ali, AM).

Cette **relation est toutefois évolutive et dynamique**. En particulier, toutes les acteurice·x·s migrant·e·x·s soulignent que ce sera **l'accueil dans une association ou structure qui présente une connaissance spécialisée et croisée sur plusieurs aspects de la situation personnelle** (identités LGBTQIA+ et santé ; identité LGBTQIA+ et asile-migration), qui permettra une avancée vers un sentiment de plus d'inclusion, en même temps qu'un traitement plus complet des besoins en information et accompagnement (social, juridique, administratif, de soins, de mise en réseau avec des pair·e·x·s, etc.). Cet accompagnement spécialisé peut ou non constituer un relais vers une participation aux activités de la communauté LGBTQIA+, mais en tous les cas représente pour beaucoup d'acteurice·x·s un soulagement face à l'isolement. Cependant ce processus est parfois (très, trop) long, impliquant tout spécialement pour les personnes atteintes dans leur santé un vécu douloureux et solitaire.

« (...) J'ai compris que même étant migrant·e LGBT, il y avait un soutien, je savais que je pouvais mener cette bataille accompagné·e par d'autres, adossé, ça m'a donné un espoir, (...) ça m'a ouvert une porte qui était fermée depuis [des années], et qui me tracassait, parce que j'avais pas d'issue, (...), (Inès, AM).

L'isolement sur la longue durée et la difficulté à trouver des espaces d'identification et de soutien dépend aussi des espaces, contacts et ressources liés aux communautés d'origine, culturelles, religieuses et/ou linguistiques. La diversité des situations personnelles et de migration, ainsi que la multiplicité des appartenances culturelles des personnes interviewées, impliquent nécessairement des **relations très différentes** à ces communautés. Ces relations ne sont pas non plus figées, elles **évoluent dans le temps**, en fonction du parcours de la personne en Suisse. Pour plusieurs acteurice·x·s interviewé·e·x·s, il existe très **peu de liens avec des personnes de même nationalité ou d'une région partageant des référents culturels, religieux**, notamment. Cette situation implique par exemple l'absence de réseau parlant sa langue, de toute aide lors de problèmes de santé ou d'information sur la situation de permis. D'autres acteurice·x·s interviewé·e·x·s font l'expérience d'une **relation moins neutre, plus délicate, douloureuse, voire très exposante** avec l'entourage de personnes originaires de leur pays, ou de même religion que celle prévalant dans leur pays. Cela peut être un vécu de violences et de discriminations de la part d'un membre de sa communauté d'origine, qui réactive les peurs et les traumatismes liés aux motifs de fuite du pays, un sentiment de stigmatisation qui perdure face à cette communauté, ou le refus de devoir à nouveau se cacher, de revivre le stress qui a poussé à fuir, et dès lors la limitation de contact avec cette communauté.

« Je ne suis pas en contact avec la communauté locale, je suis en contact seulement professionnel, parce que je veux pas sortir avec des personnes tout en faisant attention à mes gestes, qu'est-ce que je dis, (...) d'ailleurs je connais pas de gays [de mon pays], moi j'ai pas d'amis [de mon pays], ou des amis [de la même région géographique et linguistique] (...). Non, je peux pas, parce que les personnes que je rencontre ce sont des personnes qui viennent d'arriver, qui sont toujours dans leur bulle de religion, je peux pas du tout (...). Et puis en fait j'ai quitté mon pays, ça me stresse de me retrouver encore avec des personnes de ce pays » (Ali, AM).

Ces **sentiments peuvent aussi évoluer, et les relations se transformer**, au fil du processus d'affirmation de soi en tant que personne LGBTQIA+, de stabilisation de la situation de séjour, de rencontres avec des associations spécialisées et avec des personnes paires. C'est le cas pour deux actrices interviewées en particulier, soulignant pour l'une le cheminement vers le soutien d'un cercle de personnes de sa communauté, et pour l'autre un rôle désormais actif d'information et de transmission de son expérience à d'autres.

« Ici, j'ai bien fait ma place avec les gens. J'ai fait mon chemin personnel, (...). En fait, la communauté, mais pas tout le monde, des gens que je fréquente, qui me voient comme eux, mais pas toute la communauté » (Ajda, AM).

« Toujours quand quelqu'un me demande, je leur dis les pas à suivre, car avec l'expérience que j'ai eue, je sais comment expliquer, quand quelqu'un a un besoin, et ne pas passer par tel moment inconfortable, donc pour éviter cela, et qu'ils se sentent mal en tant que personne, je sais plus ou moins ce qu'il faut faire » (Ludmila, AM).

Il y a ainsi une évolution qui peut se faire, un plaisir même à pouvoir non seulement se sentir avoir une place, mais à inclure d'autres personnes, faire le pont entre des informations de la communauté LGBTQIA+ et la communauté d'origine, culturelle, religieuse et/ou linguistique. Si ce n'est pas le cas pour toutes les personnes, les récits convergent dans le sens que la **recomposition d'espaces d'identification et de soutien peut se faire en articulant les différentes appartenances**. C'est cela qui peut permettre un accueil inclusif, spécialisé, intégrant les besoins spécifiques (santé, accès à des personnes paires, informations sur le permis de séjour, sur les assurances sociales, posture dépourvue de jugements racistes et LGBTQIA-phobes, possibilité d'être soi-même dans sa propre communauté, etc.).

Le regard des actrice·x·s des institutions et associations sur les réseaux de soutien

Pour plusieurs actrice·x·s au sein des structures consultées, les espaces articulant migration et questions LGBTQIA+ constituent des relais dans l'activité des actrice·x·s institutionnel·le·x·s, étant donné le vide d'autres lieux pouvant accompagner les migrant·e·x·s LGBTQIA+. Ces relais sont perçus comme une ressource pour les migrant·e·x·s LGBTQIA+ avant tout, mais aussi comme un maillon dans le travail du réseau professionnel, pour être sensibilisé·e·x·s aux enjeux spécifiques touchant les personnes concernées, et améliorer l'action à leur égard (travail social, défense dans la procédure, et soins). Cela peut concerner aussi bien l'accompagnement à l'intégration (par la recherche d'une association LGBTQIA+ pouvant constituer une ressource pour les bénéficiaires), l'aide dans la procédure d'asile (par l'appui de compétences complémentaires aidant à la verbalisation de l'OSIEGCS et des motifs de fuite), ou face à une situation problématique dans un foyer (comme ressources pour l'intervention sociale et l'appui de la démarche auprès de la direction).

« (...) ça change énormément, (...), comme ça on a vraiment un relais, même si on n'est pas sensibilisées à ces questions-là, on sait que [l'association] existe, on sait qu'on peut compter aussi sur des conseils, aussi de l'énergie pour militer pour des situations qui parfois, au niveau hiérarchique, ne sont pas forcément prises en considération ou à la hauteur de la gravité que ça devrait être » (Delphine, AIM).

(...) c'est maintenant que j'y pense [au sujet de la diversité de genre dans les fiches des dossiers, des statistiques, des rapports d'activité] ouais en fait c'est pas inclusif, (...), ça vient en en parlant, aussi c'est la chance que [l'association] vient à nous, en disant « ça il faudrait être attentif », je me dis ah oui en fait c'est vrai, on n'est pas du tout, on n'est pas formé (...) » (Noémie, AIM).

Toutes les actrice·x·s soulignent que les liens et le **travail avec les associations LGBTQIA+**, et tout particulièrement celles qui ont une **action spécialisée** en lien avec la migration, des questions de santé, et/ou des questions spécifiques, notamment pour les personnes trans, **devraient être développés et systématisés** au sein des équipes et des institutions. En effet, dans la plupart des institutions, le « réflexe » de recourir aux associations concernées est surtout le fait de sensibilités personnelles et ne reflète pas une pratique plus générale. Dans le milieu associatif LGBTQIA+, alors que les enjeux d'inclusion se posent également, une association fait appel (comme pour d'autres thématiques, telles que celles des transidentités ou de l'intersexuation) à des associations spécialisées, par exemple face à des situations de migration complexes au niveau administratif et juridique. Cette **coopération inter-associative** dans le travail avec les personnes migrantes LGBTQIA+ permet de renforcer progressivement les actions et les espaces plus inclusifs, par la **concrétisation des relais** vers des lieux d'identification et de soutien où les personnes peuvent trouver un accompagnement et une information répondant à leur situation spécifique, ainsi que des échanges avec des personnes paires si elles le souhaitent.

5. Cheminements vers l'autodétermination : des parcours LGBTQIA+ et migratoires

Au cœur des questions de genre, de sexualités et de migration, les récits des acteurice·x·s migrant·e·x·s mettent en lumière la complexité d'expériences LGBTQIA+ qui sont en même temps façonnées par un contexte migratoire. On verra ici comment celui-ci impacte et traverse la manière dont les personnes peuvent ou non se penser, se définir, se construire en tant que personnes LGBTQIA+. Ces récits nous parlent aussi de la réception en Suisse de ces trajectoires LGBTQIA+, des espoirs, des obstacles et des évolutions dans les cheminements vers l'autodétermination.

« Double bataille » : expériences LGBTQIA+ face à la situation migratoire

La situation d'asile-migration interfère dans le parcours LGBTQIA+ et le complique très souvent. Cette situation agit non seulement en termes de conditions de vie, d'accès aux droits, aux soins, mais directement sur le vécu et l'expérience LGBTQIA+. A la demande de trouver un mot décrivant ces ressentis, les acteurice·x·s migrant·e·x·s interviewé·e·x·s ont utilisé des termes comme « bataille » et « double bataille », « persévérance », « difficulté ». Elles évoquent de **hautes barrières, des blocages ou encore des ralentissements dans le processus personnel**, et racontent **l'impact sur la santé mentale** de cette lutte face aux discriminations multiples. Par exemple, cela se traduit pour une personne intersexe par l'accaparement de la procédure d'asile doublé de problèmes de santé, ce qui la coupe pendant des années de la compréhension même de ce qu'est l'intersexuation, la contraignant à « batailler » totalement seule, se confrontant à de grandes souffrances, puis assurant un travail de transmission d'information sur l'intersexuation à d'autres migrant·e·x·s. Pour une personne dont le permis de séjour dépend du conjoint, c'est aussi l'interaction entre une situation de violences, l'isolement et les difficultés administratives, mais également la discrimination multiple en tant que gay, personne vivant avec le VIH et étrangère, qui marquent le vécu complexe du parcours personnel.

« Et puis le fait déjà que t'es étranger, que t'es gay, que t'es [séro]positif, ben ça empire les choses, enfin des fois tu oses pas trop parler, parce que les gens déjà ils savent que t'es étranger, ben ils te parlent pas beaucoup, quand tu dis encore que t'es gay, ben déjà est-ce que c'est normal que tu sois comme ça..., et quand tu dis que t'es positif, ben ils vont même pas te toucher, même pas te regarder, parce que tu vas les contaminer juste avec le regard » (Paul, AM).

Trois acteurice·x·s interviewé·e·x·s analysent les mécanismes liés à la situation migratoire qui vont profondément **affecter leur transition de genre** : le cheminement est ralenti, obstrué, la charge mentale est forte de devoir réexpliquer la transidentité dans plusieurs lieux (associations, foyers, école), voire de se confronter à de nouvelles violences (en particulier dans les CFA, pour les personnes ayant un parcours d'asile). Iels vivent aussi le choc de constater tous les obstacles administratifs du fait de leur situation migratoire, voire **l'impact psychologique et physique d'avoir été contraint·e·x·s de reporter le début d'une transition**. Cette situation affecte par moments jusqu'à la conviction intime relative à l'identité de genre et la légitimité ne serait-ce que de penser sa transition.

« Quand je suis arrivée ici je me suis pris un mur dans la figure, parce que jamais j'ai pensé que ce serait si difficile, premièrement la question de la santé, et ensuite avec les autres questions liées au permis, la transition, c'est un processus long, c'est nécessaire pour tout le monde, je comprends, mais évidemment c'est pas facile à cause de la situation qu'une

assurance-maladie est obligatoire, donc sans assurance tu peux faire aucune transition ni rien, (...) » (Ludmila, AM).

« En tant que personne migrante et sans statut c'est très très difficile en tout cas pour moi, de mener la vie au quotidien, parce qu'il y a deux trucs : et je suis migrant·e, sans statut, et j'ai cette question, donc deux batailles en même temps que je mène, donc pour les papiers, et pour mon identité (...). Et à un moment j'ai eu un blocage, je pouvais plus rien faire, parce qu'il y avait ce truc des papiers, (...). (...) du coup ça m'angoissait, ça créait en moi une frustration, mais sans le vouloir, c'était automatique : t'as pas de papiers, c'est comme si j'existais pas, je me disais à moi-même que j'existais pas, que j'avais pas le droit de faire ça, la transition, ni rien, ni même pas penser à ma vraie identité de genre, tant que j'ai pas de papiers, parce que je dois déjà en égalité avec le reste de la population » (Inès, AM).

Cette **bataille en solitaire sur des fronts multiples** (identité, papiers, assurance-maladie, violences, procédure, etc.) concerne aussi un sentiment d'être **en marge de certains projets LGBTQIA+** comme le mariage pour toutes. En tant que couple de gays dont une personne est étrangère d'un pays tiers, ce droit récemment acquis de la communauté LGBTQIA+ se traduit dans les faits par un parcours de combattant·e·s vécu dans l'isolement, affectant la santé mentale et générant un profond sentiment d'inégalité.

« Je ne crois pas que [le mariage] c'est pour tout le monde, (...) ce sera toujours plus facile pour les Suisses, ils demanderont toujours plus de choses pour l'étranger. (...) Je ne pense pas que c'est 100% pensé pour que tout le monde puisse avoir le mariage » (Luís, AM).

« Non, exactement, c'est pas du tout la même chose, et ils voulaient aussi venir chez nous, on nous avait dit que l'état civil ou quelqu'un pouvait aussi venir chez nous, pouvoir voir... je trouve ça bizarre, si c'était pas un mariage blanc, parce qu'il était [de son pays]. (...) mais c'est incroyable, c'est une discrimination ! (...) En fait, moi j'aurais dû aimer quelqu'un d'européen, ou lui, il aurait dû aimer quelqu'un de [son continent], comme ça ce serait plus simple, et on serait tranquille ! Et ça met une pression pour lui, ah putain je dois rester trois ans, non mais c'est horrible, pour moi aussi ça me met une pression, de me dire voilà, si on se quitte, comment ça se passe pour lui. (...) on a fait un truc qui est sensé être joli, sensé être beau, un truc pour s'aimer, au final c'est vraiment pas beau du tout, c'est vraiment l'horreur » (Rayan, conjoint de Luís).

Obstacles et jalons vers l'autodétermination

Le caractère indissociable des expériences LGBTQIA+ et migratoires influence aussi sur la **représentation du processus d'émancipation LGBTQIA+ : non linéaire, parfois en contradiction avec les attentes à l'égard de la Suisse et de l'Europe**, signifiant y compris certains retours en arrière au plan des discriminations, ou la reproduction de peurs et de traumatismes vécus au pays d'origine. Revivre ces expériences, devoir recommencer à se battre à ce niveau, peut être ressenti comme un choc. Pour deux acteur·ice·s réfugié·e·s, cela **renvoie aux violences qui avaient motivé le départ**, ébranle et perturbe la possibilité de s'affirmer comme trans ou comme gay, réactivant la souffrance de l'exil et brisant l'image d'une liberté espérée, impactant même, lorsque le refus d'asile a nié la vraisemblance de ce vécu, la possibilité de se sentir libre en rapport à son orientation sexuelle.

« Cela me donne toujours pas cette liberté que j'aurais envie d'avoir pour pouvoir être moi-même, je me sens toujours sous pression... je sais pas comment dire... j'ai toujours cette peur en moi d'être gay, de pouvoir être libre, de vivre mon orientation sexuelle comme je peux l'être, ou bien comme je le veux. (...) je me sens pas protégé, et que ça peut encore m'arriver ce qui m'est arrivé au [pays] parce que je l'ai encore vécu ici en Suisse, ça peut encore venir du jour au lendemain, j'ai pas de protection, à part [une association s'adressant aux migrant·e·s]

LGBTQIA+] avec qui je peux être en communication, je peux être ouvert et tout. J'ai pas cette protection que je voulais avoir en fait » (Issa, AM).

A l'inverse, le fait pour une personne d'obtenir une **reconnaissance de son histoire de persécutions** par le biais de l'asile contribue positivement au **processus d'autodétermination**. Toutefois, celui-ci n'est pas détaché d'autres discriminations, liées en particulier à sa condition de réfugié et au racisme, y compris dans la communauté LGBTQIA+. Les **enjeux d'intégration** sont ainsi **dédoublés**.

« (...) même dans ma communauté LGBT, de Suisses, Européens, et là comme je suis réfugié, je fais face à des situations je pense de racisme, parfois, donc je me sens pas bien du tout, au début c'était tellement difficile, mais là j'apprends à m'affirmer... parce qu'il y a toujours des remarques, même des gays d'ici, peut-être pas tout le monde, peut-être je suis avec les mauvaises personnes... Mais c'est une double mission : 1) je dois m'intégrer en tant que réfugié, 2) je dois m'intégrer en tant qu'étranger dans un groupe de gays européens. Donc l'intégration dans le pays et puis trouver une place pour moi, dire aux autres : « mais les réfugiés, ça mord pas hein ! » (Ali, AM).

Cette expérience existe aussi dans l'intégration par le travail, lorsqu'un acteur interviewé décrit comment il vit une recrudescence de discriminations homophobes par rapport à son pays d'origine. La situation intersectionnelle a pour conséquence, dans le processus d'affirmation LGBTQIA+, de devoir **composer constamment avec des enjeux non seulement de genre et de sexualité mais également de race, de classe, de statut de séjour, de nationalité**. Si aucun parcours LGBTQIA+ n'est jamais linéaire, le vécu de cette imbrication implique une position spécifique. En raison de celle-ci, l'inclusion en tant que personne LGBTQIA+ ne peut se faire entièrement sans inclusion sous l'angle du statut migratoire et/ou de l'éradication du racisme et de la marginalisation socio-économique.

Les **points de ruptures vers des évolutions positives** rassemblent souvent ces **différents aspects** : sortir de l'isolement lié à la précarité migratoire, stabiliser sa situation de séjour et accéder à des prises en charge adéquates (dans les soins, dans la procédure), trouver des personnes paires et des associations LGBTQIA+ spécialisées, sont autant de paliers potentiels vers un processus affirmatif de l'expérience LGBTQIA+. Les actrice·x·s interviewé·e·x·s mettent en lumière ces **dynamiques et moteurs de changement**, tels que la **détermination et l'espoir du projet migratoire** pour affirmer son identité trans, ou la profondeur de son ressenti en tant que gay et la volonté de se montrer fort et fier malgré la discrimination.

« Persévérance ! Parce qu'au [pays], je n'avais aucun espoir, mon idée était : « l'Europe ! Et quand j'arriverai en Europe, je serai une fille », donc depuis les 15, 16, 17 ans, c'était mon idée. (...). Ce qui m'a aidé moi, c'est ce désir que je voulais le faire, parce qu'au [pays], évidemment jamais je n'aurais pu le faire, d'abord à cause de ma famille, ensuite à cause de la pression sociale, et troisièmement parce que la transition n'est pas légale comme ici » (Ludmila, AM).

« C'était pas du tout ce que j'imaginai, (...). Vu toutes les informations qu'on a, les journaux et tout ça, l'Europe c'est comme un continent qui est très ouvert pour les personnes LGBT, (...) je me suis dit là-bas ça va être différent, parce que les gens sont au courant de tout, sont en avance, avec tous les traitements, (...) et quand tu arrives et on te traite comme quelqu'un qui mérite pas, ou qui vient ici juste profiter, c'est pas sympa, j'imaginai différemment. (...) Depuis que j'ai eu les informations, quand même ça te rassure, ça te donne plus de confiance, donc quand tu as ces informations, tu te dis : si jamais j'ai un problème, j'ai le droit de faire ça, je peux aller là-bas, (...) tu te dis : je suis pas un étranger, j'existe, et je sens que je suis comme quelqu'un d'autre, une personne normale. Et là tu le dis [ton homosexualité] avec encore plus de fierté, parce que t'as le soutien » (Paul, AM).

Dans ce processus, **l'accès à l'information et au soutien d'associations spécialisées est un déclic crucial** pour renforcer l'autodétermination : pouvoir exister, savoir qui on est, être soi-même, se sentir à égalité, se dire avec plus de fierté.

« Après j'ai découvert un collectif et j'ai commencé à connaître d'autres personnes, (...). En fait, moi ce qui m'a permis d'être moi-même c'est vraiment le collectif où j'ai adhéré, c'est là que je me suis senti·e vraiment, enfin je pouvais être moi-même, c'est là où j'ai découvert plein de choses. (...) je l'avais jamais crié fort [l'identité de genre], comme on dit : « sur les toits », mais là j'étais tellement, c'est pas qu'ils m'ont poussé·e, mais ils m'ont permis de faire ça, et c'était tellement formidable, c'était un évènement qui m'a marqué » (Inès, AM).

« Oui, en fait à l'époque j'avais pas... je savais que j'étais différent, mais je pouvais pas mettre un nom sur ça, je pouvais pas me définir, mon ressenti ça a été... enfin mon orientation c'est hétéro, cis, tout ça, mais après j'étais pas typique, c'était quand même très perplexe dans ma tête, et je savais pas comment on pourrait faire avec tout ça, j'avais honte, j'étais pas du tout à l'aise, j'étais pas bien aussi dans ma peau, et donc le fait de découvrir cette association, de voir qu'il y a d'autres personnes qui existent, découvrir ce mot : « intersexe », c'est... pour moi, c'est comme si tout était rangé dans ma tête ! [rires] Maintenant, je sais, c'est tout bon ! Je me sens beaucoup mieux, je sais ce que je suis, comment je peux faire les choses, ça c'est important, on peut éviter que des gens vont souffrir pour rien, si on leur donne accès à cette information » (Amin, AM).

6. Moyens de changements et processus de transformation des pratiques

L'interrogation des perspectives de changements s'est posée au départ de cette recherche en pensant d'abord aux pratiques institutionnelles et aux moyens de renforcer ce qu'il est devenu commun de nommer les « bonnes pratiques ». Dès la concrétisation des entretiens, cet enjeu s'est révélé bien plus large. Il émanait en particulier des récits des acteurice·x·s migrant·e·x·s LGBTQIA+, dans leur dynamique de force, d'inventivité, de résistances sur de multiples fronts, et d'actions tant individuelles que collectives. Il ressortait aussi des lacunes et des besoins identifiés au niveau des structures, dont le comblement ne pouvait être détaché d'une action plus institutionnelle. Ainsi, la question plus fondamentale des changements structurels et des perspectives de transformation sociale s'est dégagée au fil de l'analyse, grâce à la richesse des observations de l'ensemble des personnes interviewées.

6.1. Défis et processus au sein des espaces professionnels

Les acteurice·x·s des institutions et associations ont identifié des écueils et des lacunes perçues dans leurs pratiques, et réfléchi à certains moyens pour y remédier. Les défis et les processus dans le sens d'un changement de pratiques concernent trois axes : 1) la connaissance et la formation sur les questions LGBTQIA+, dans une perspective intersectionnelle ; 2) l'environnement de travail, la dynamique de la structure ou de l'institution concernée ; la posture, ainsi que les représentations des acteurice·x·s interviewé·e·x·s sur ces problématiques

Acquérir des outils de connaissance

Toutes les acteurice·x·s interviewé·e·x·s ont relevé le manque de formation et l'importance d'acquérir des outils de connaissance sur les enjeux touchant aux migrations LGBTQIA+⁶⁰. Ils rattachent ce besoin de formation au **but d'un accueil plus inclusif**. Une meilleure maîtrise des notions et des enjeux permet notamment d'améliorer les signaux inclusifs, la détection des besoins et des situations, la facilitation de la parole des acteurice·x·s migrant·e·x·s, l'utilisation d'un langage adéquat renforçant le respect de l'auto-identification, ou encore une capacité d'orientation des personnes vers le réseau approprié.

« (...) je pense qu'on est rattrapé par des choses de langage du quotidien, on n'est pas attentif, (...). (...) je pense que tant qu'on n'est pas formé et sensibilisé, ben des fois on n'a juste pas l'idée, mais je pense de manière générale, si dans toutes les associations et institutions on commençait déjà à avoir des formulaires adaptés, un accueil où on peut s'identifier en tant que personne concernée, quelle que soit la problématique : « tiens ici je suis libre de parler de cet aspect de ma vie, ou de mon identité », (...), je pense qu'on pourrait être aussi plus attentifs dans la formation des stagiaires, une fois que nous on est mieux formés, mieux sensibilisés, qu'on le soit aussi avec les nouvelles professionnelles » (Noémie, AIM).

En ce qui concerne les modalités de développement de cette connaissance, il ressort des réflexions des interviewé·e·x·s deux constats fondamentaux. D'une part, la formation doit **croiser les domaines** (migration et LGBTQIA+), dispenser des **outils spécifiques, intersectionnels et transculturels**, nécessaires pour un travail plus pertinent, une meilleure

⁶⁰ Étant donné les missions différentes des structures concernées, certaines des personnes ont un bagage poussé sur les questions LGBTQIA+, mais peu ou moins d'outils sur les questions de migration (sauf une structure de santé croisant le plus ces domaines), tandis que dans d'autres institutions, il n'existe pas ou peu de formation sur les thématiques LGBTQIA+.

perception et compréhension des situations des migrant·e·x·s LGBTQIA+. Il est important que cette formation spécialisée soit **transversale aux différents secteurs** d'une structure (ne pas rester par exemple dans un domaine déjà spécialisé d'une institution du domaine de la santé), ainsi qu'aux **différents espaces du réseau** (amener par exemple des questions LGBTQIA+ dans les secteurs travaillant avec des migrant·e·x·s précarisé·e·x·s).

« (...) quand on reçoit le profil d'une personne on voit son statut matrimonial, marié, célibataire, mais marié ça veut pas dire que c'est forcément une personne hétéro, parce que dans certains pays c'est juste pas un choix, et ce genre de réflexion-là, si j'avais pas eu une formation à un moment-donné, (...), un truc tout bête aussi, quand une personne parle de son « ami très proche » et qui veut absolument changer de canton, moi je reste sur « ami très proche », alors qu'on doit pas s'arrêter forcément à ça, et c'est pour ça que je dis moi j'ai besoin de ces formations intersectionnelles, parce que tous ces petits détails me permettraient d'avoir plus la puce à l'oreille et me permettraient aussi de mieux cibler ma manière de communiquer avec les personnes et j'ai pas ça, (...). A plein de reprises je me suis rendue compte que « ah, maintenant que j'ai ça comme information j'aurais fait différemment », j'aurais posé ma question différemment, j'aurais investigué de manière différente pour être sûre de donner les bonnes informations aussi, notamment pour la procédure d'asile, (...) » (Delphine, AIM).

D'autre part, le renforcement de la formation doit se faire par une **systématisation des connaissances**, afin de **sortir d'une logique de sensibilité personnelle et du cas par cas**. Dans cette optique, les formations gagneraient à être obligatoires et interprofessionnelle, en s'adressant à l'ensemble du personnel (travail social, personnel soignant, juristes, réception, administration, intendance et sécurité dans les foyers, etc.). Elles devraient aussi être régulières, pour faire face au tournus de personnel, et être **mieux insérées dans les cursus de formation**, dans les Hautes écoles et dans les programmes de formation continue.

Modifier l'environnement des cadres de travail

Ces objectifs impliquent une volonté et une coordination de la part des structures concernées, et non pas seulement des individus et des équipes. Cet **enjeu au niveau du cadre institutionnel** dans lequel s'inscrivent les espaces professionnels concerne plus largement toute la mise en œuvre de nouvelles pratiques vis-à-vis des personnes migrantes LGBTQIA+. Or le **manque de ligne institutionnelle** sur laquelle appuyer sa pratique en tant qu'acteurice·x·s au sein d'une structure a pour conséquences un manque de cohérence et de continuité des bonnes pratiques (reposant sur des sensibilités, aléatoire en fonction du lieu, de la personne, etc.), le ralentissement, voire le blocage de certaines initiatives.

Les interviewé·e·x·s identifient plusieurs **obstacles et leviers d'actions au niveau organisationnel**. Tout d'abord, les difficultés liées au manque de temps, à la surcharge, à la prédominance d'autres questions, impliquent que la structure **aménage le temps** pour que les questions LGBTQIA+ et de migration puissent être traitées (par exemple avec des moments de supervision et d'intervision spécifiques).

« (...) je suis un fervent défenseur que les institutions ouvrent des espaces de réflexion, quelque chose de réflexif sur la pratique, parce que bien sûr qu'il faut sensibiliser, qu'il faut former, c'est super important, mais si au final, in fine on est confronté simplement à une pression liée à la nécessité de rendement, à la surcharge administrative, et toutes ces choses-là, on n'a plus ces espaces pour pouvoir prendre un tout petit peu le recul nécessaire pour justement laisser arriver ces questionnements-là, s'autoriser à les penser » (Marc, AIS).

Ensuite, un **changement de l'environnement administratif** doit avoir lieu, pour faire face aux limitations de l'inclusivité du fait d'outils inadéquats ou peu pensés (formulaires, fiches de dossiers, données dans les systèmes informatiques, etc.). Il convient d'agir au plan de toute

la structure pour que les actions des acteurice·x·s ne soient pas incohérentes, dispersées, voire stoppées, par exemple par la contrainte pour une assistante sociale d'utiliser un *deadname* dans un fichier informatif. Enfin, **l'aménagement des espaces d'accueil, des foyers, ainsi que des supports informatifs** au sein des structures, crucial pour la visibilité des signaux d'inclusion, l'accessibilité de l'information et la capacité de relais vers les associations spécialisées, ne peut se déployer complètement sans une transformation au plan institutionnel. Cela passe notamment par un travail sur les supports de communication et d'information (flyers et affiches inclusifs, annuaires d'associations spécialisées, transversalisation et systématisation de ces informations), par un aménagement structurel des lieux de vie, une politique d'adaptation et de diversification des modalités d'hébergement (dans le domaine de l'asile). Les institutions, les associations, et plus largement les politiques publiques compétentes, doivent également déployer des **moyens pour mieux intégrer les ressources spécialisées du réseau**. Ceci dans le but de soutenir les espaces d'accueil et les compétences spécifiques à l'attention des personnes concernées au sein d'associations spécialisées, renforcer la **coordination entre le domaine de la migration et le domaine LGBTQIA+**, ainsi que la **diversité au sein des lieux de la communauté LGBTQIA+** (groupes de personnes trans migrantes, campagnes LGBTQIA+ assurant des ponts avec les requérant·e·x·s d'asile, réseaux d'interprètes de références sensibilisés aux questions LGBTQIA+, etc.).

Travailler sa posture

Enfin, l'avancée au plan des connaissances et de l'environnement de travail va aussi de pair avec un **questionnement de sa propre position et de ses représentations**. Les interviewé·e·x·s soulignent notamment qu'une formation théorique (par exemple sur l'asile LGBTQIA+) n'est pas suffisante et doit s'accompagner d'une interrogation critique de ses propres conceptions. Iels évoquent aussi des **processus de conscientisation** de questions LGBTQIA+ auparavant impensées, invisibles, par exemple au sein du cadre d'accueil d'une association dédiée au soutien de personnes migrantes, perçu comme égalitaire et sans distinctions. Un acteur interviewé relève aussi l'importance dans la pratique psychiatrique de conscientiser des normes (hétérosexistes, racistes), ainsi que sa propre position et ses privilèges, et de partager cette réflexion en intervision avec des collègues, comme moyens de transmettre des attitudes d'ouverture.

Au sein de la communauté LGBTQIA+, un auto-questionnement doit aussi avoir lieu, sur des pratiques de discriminations et d'exclusion, et sur la mise en place d'actions qui permettraient de modifier un rapport de force en faveur des personnes migrantes et des personnes racisées (travail sur la représentation, la position de ces personnes, la déconstruction de pratiques racistes, etc.).

« Je pense qu'on peut beaucoup améliorer nos pratiques en tant que société civile, en tant qu'activiste, en tant qu'organisation [LGBTQIA+], en accordant un peu plus de visibilité, mais aussi de positions, de leadership aux personnes en situation de migration, ce qui est quelque chose que l'on voit très rarement ou uniquement avec des personnes hyper intégrées, de la classe moyenne supérieure (...), pour porter une autre vision de la communauté, vu que la communauté n'est pas homogène, et que dans la communauté LGBTQIA+ aujourd'hui, il n'y a pas que des Blancs. (...) La question de la représentation, c'est quelque chose de clé, de se retrouver face à des pairs pas en termes d'orientation et d'identité de genre, mais aussi face à des pairs migrants, en situation de leadership et qui sont aussi des figures d'identification positive, il y a vraiment quelque chose à faire pour encourager, solliciter, valoriser l'engagement et l'espace pour des personnes de couleur (...) (Tim, AAL).

6.2. Rompre les peurs et l'isolement, renforcer l'information et l'inclusivité

Les actrice·x·s migrant·e·x·s interviewé·e·x·s proposent de nombreux changements dans le sens de pratiques plus inclusives au sein des institutions de l'asile, de la migration, de la santé et dans les associations LGBTQIA+. Iels énoncent très concrètement les évolutions nécessaires afin d'éradiquer les discriminations. En première ligne, les personnes mettent en avant le **plein respect de leur OSIEGCS**, et la compréhension de leur parole, histoire, expérience en tant que **personnes LGBTQIA+ en situation de migration**. Parmi les moyens tangibles à mettre en œuvre, deux grandes dimensions se dégagent : **l'amélioration de la visibilité et de l'accessibilité de l'information** sur les questions LGBTQIA+ et en lien avec l'asile-migration, ainsi que le changement vers **plus d'inclusivité au niveau des conditions d'accueil**, en particulier en ce qui concerne l'hébergement dans le domaine de l'asile, y compris une meilleure formation des personnes travaillant dans les institutions concernées.

Rendre visible et accessible l'information sur les situations et les droits des personnes migrantes LGBTQIA+

L'amélioration de l'accès à l'information (dans différents espaces : public en général, institutions de soins, services dans le domaine de la migration, associatif) est ressentie comme un élément-clé d'un changement possible vers un accueil plus inclusif. En particulier, les actrice·x·s migrant·e·x·s mettent en évidence le lien entre le **renforcement de la visibilité et de la publicisation de l'information** d'une part, et la lutte contre l'isolement, les peurs du rejet, d'un renvoi, et l'anticipation de discriminations de l'autre. Iels soulignent ce besoin crucial de changement dans une **diversité d'espaces et de services**. Dans les centres et foyers du domaine de l'asile, par une information notamment sur les motifs d'asile LGBTQIA+ et par une présence des associations LGBTQIA+ . Et dans le milieu des soins, tout particulièrement pour les personnes migrantes intersexes et trans, qui cumulent les barrières à pouvoir s'autodéterminer, en concrétisant l'accès rapide à l'information et aux associations (pour savoir qu'il est possible de refuser une opération, d'accéder à une transition, à un remboursement par l'assurance-maladie, etc.).

« Et aussi, on est isolé dans ces centres, et au lieu de permettre à un prêtre de nous rendre visite, ou un pasteur, alors je sais pas, permettre à un drag queer de venir [rires], de faire quelque chose, de nous accueillir ! J'étais obligé de le faire, j'avais envie de parler, alors moi j'ai parlé avec un pasteur, mais c'était pas très... je préfère quelqu'un de la communauté, il vient, avec du chocolat, parler, tu vois ? » (Ali, AM).

« Il faut mettre l'accent mille fois sur le fait que les gens peuvent dire non, ça c'est important, aussi l'accès à l'information, si c'est une personne intersexe, je parle de mon expérience, mais je pense que ça vaut aussi pour les autres, il faut leur donner les noms des associations, des informations qui les concernent, mais pas du côté médical, parce que le médecin a sa propre règle de fonctionnement et tout ça, il faut qu'ils aient accès à d'autres associations, ça c'est important pour moi, pour avoir une autre perspective des choses » (Amin, AM).

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actrice·x·s migrant·e·x·s insistent très concrètement sur la **mise en évidence du réseau associatif** dans ces différents lieux, voire sur la création de **points d'information spécifiques** ou **« d'antennes LGBTQIA+ »**, par exemple à l'hôpital, dans les services de migration et d'état civil, de bas seuil, dans les cabinets médicaux. De plus, **une systématisation de l'information** (sur les droits, les soins, les associations), perçue comme encore trop aléatoire, est nécessaire dans les espaces publics, à travers des campagnes dans les médias pour lutter contre l'isolement accru lié au cumul de vulnérabilités, touchant par exemple des personnes migrantes LGBTQIA+ vivant avec le VIH. Enfin la concrétisation de la **visibilité et de l'accessibilité de l'information doit être garantie par l'État**. Les associations ne peuvent assurer seules cette tâche, et l'information au sein des institutions étant également insuffisante, les actrice·x·s migrant·e·x·s interviewé·e·x·s

demandent un meilleur encadrement institutionnel (concernant la divulgation des droits, l'orientation vers les espaces adéquats, la sensibilisation des différents services).

(...) [dans l'hôpital] il n'y a pas de lieu où il y aurait de l'inclusion, où on te dit « tu veux être traité·e comme ça, tu veux qu'on t'appelle de telle manière... ». (...) Je pense qu'il devrait y avoir un service, penser plus aux personnes LGBT, tant les personnes trans que non binaires, pour qu'elles puissent faire leur changement de pronom, dire comment elles veulent qu'on les appelle, tout ça. (...) Et peut-être un peu plus d'informations pour que les filles trans migrantes qui veulent faire un processus, sachent où aller, quoi faire » (Ludmila, AM).

« (...) mettre partout des affiches, où on dit voilà, il y a cette association, mettre un point d'info, par exemple [dans des structures à bas seuil], (...) donc rendre plus visible, et aussi mettre des services spécialisés dans les institutions, qui accueillent des personnes LGBTQIA+, où la personne sait qu'elle va aller là-bas, elle va pas être jugée, elle craint pas, déjà qu'elle a d'autres soucis, elle va pas se dire ah ouais, ça lui rajoute encore un autre souci, elle va te juger, de me dire je vais y aller, là je sais que c'est un lieu sûr, je vais aller poser ces problèmes-là, sans avoir à rajouter ce problème-là, d'avoir peur, de la crainte » (Inès, AM).

« Alors moi je me dis qu'il faudrait avoir un satellite, à l'hôpital, (...) je me dis si t'as quelqu'un qui est là, et qui en plus a cette sensibilité-là, où on sait qu'on peut parler naturellement sans qu'il y ait de jugement ou quoi, eh bien moi je me dis qu'à l'hôpital par exemple, pour les soins, ce serait vraiment génial qu'il y ait ça. Moi si j'avais su qu'il y avait eu à l'hôpital une antenne pour les LGBT par exemple, moi j'aurais contacté direct, (...) » (Séverine, compagne de Zelia AM).

Transformer les habitats et les procédures dans le domaine de l'asile

Les acteurice·x·s réfugié·e·x·s mettent en avant deux aspects cruciaux et connectés de changement : **la nécessité de repenser le cadre de l'hébergement et de renforcer la protection effective des réfugié·e·x·s LGBTQIA+**. Au cœur des enjeux liés à la reproduction des discriminations, à la réactivation de peurs et de traumatismes, impactant l'autodétermination des personnes LGBTQIA+ et leur procédure, se trouve le **foyer ou le centre d'asile, qu'il faut abandonner**. Deux acteurs interviewés soulignent qu'un **hébergement entre réfugié·e·x·s LGBTQIA+**, instauré par exemple en collaboration avec des associations, permettraient d'agir en même temps sur les peurs et sur la capacité de parole dans la procédure d'asile.

« Moi je trouve les personnes LGBT queers si on pouvait peut-être pour le logement être juste nous-mêmes, pour que cette peur aussi ça diminue, car mélangé avec les hétéros ça remonte les souvenirs, cette peur en toi, je trouve ça serait très important de trouver ce logement, (...). S'il y avait un logement pour les personnes LGBT on se sentirait plus à l'aise déjà dans le logement, car on est entre nous pour discuter, et puis le jour de l'audition tu te sentiras un peu plus à l'aise, pour pouvoir aller parler, (...) » (Issa, AM).

Les réflexions des acteurice·x·s interviewé·e·x·s montrent ainsi comment tout est lié : conditions de vie dans l'hébergement, procédure, parcours en tant que personnes LGBTQIA+ et risques pour la santé, tous ces éléments devant être pris en compte conjointement pour un **changement global de politique d'asile LGBTQIA+**. Celle-ci est aussi visée explicitement par des propositions concrètes de **changement dans l'examen des demandes d'asile**, en particulier pour une compréhension transculturelle du récit de vie queer et des persécutions vécues, à savoir dans son ancrage géographique, historique, culturel, linguistique. Cela nécessite une double action : d'une part en **octroyant du temps**, absolument nécessaire à l'émergence, l'écoute et la prise en considération adéquates de ce récit, d'autre part en **assurant une formation sur les enjeux d'asile LGBTQIA+** à tous les stades et pour toutes les acteurice·x·s de la procédure, y compris au niveau de la protection juridique, afin d'atténuer

les vulnérabilités spécifiques dans la procédure d'asile, renforcer les moyens d'accompagnement (appel à un·e·x psychologue, à des associations) et favoriser *in fine* la possibilité de faire valoir ses motifs d'asile et d'être reconnu·e·x comme réfugié·e·x.

« Pour moi la meilleure chose, quand je m'imagine à l'époque et ce que je pourrais faire de mieux, je dirais que c'est très très difficile de parler comme ça spontanément au départ, surtout à des gens qu'on connaît pas, c'est pas quelque chose qu'on a l'habitude de dire, c'est très très difficile, il y a la honte qui nous entoure, et tout ça, donc moi je dirais qu'on attend, qu'aux personnes on leur donne le temps, un temps qui est vraiment très très précieux pour ce genre de cas, voir un psychologue, tout de suite si c'est possible, on verra peut-être cet aspect [la variation des caractéristiques sexuelles] lors d'un contrôle médical, d'abord, et quand on verra ça, orienter la personne vers les bonnes personnes formées, sensibilisées à ces sujets LGBTIQ, et après en parler après quelques séances, parce qu'il y a la procédure accélérée et aussi étendue, passer à la procédure étendue, leur donner la possibilité de s'exprimer avec un psy, préparer correctement, et après..., mais c'est comme les personnes violées, on peut pas le dire tout de suite, on vient et « j'ai été violé.e.x », ça c'est pas possible. Il faut le temps à ce genre de situation » (Amin, AM).

7. Conclusion

Rainbow Spot a souhaité approfondir les constats tirés de sa pratique de terrain, qui montraient une invisibilité et des vulnérabilités particulières vécues par des personnes migrantes LGBTQIA+, ainsi qu'un vide au sein du réseau d'appui, entre les espaces liés à la migration et ceux du milieu LGBTQIA+. La principale question de recherche a porté sur la réalité de discrimination multiple vécue par les personnes migrantes LGBTQIA+, et les effets de cette position intersectionnelle⁶¹ en termes de conditions d'accueil, d'accès aux droits et à la santé. Le présent travail a également interrogé la manière dont se construisent les expériences LGBTQIA+ au sein d'un cadre migratoire, et comment les multiples appartenances (liées à la migration, à l'identité LGBTQIA+, au racisme, à la précarité sociale, etc.), peuvent être considérées dans leur ensemble, pour sortir de l'invisibilisation et de la marginalisation.

7.1. Des mécanismes liés à l'intersectionnalité

Les enjeux découlant d'une position au croisement de **plusieurs axes d'oppression** et leurs conséquences en termes de discriminations imbriquées, d'invisibilisation et de marginalisation, ressortent de l'ensemble des résultats de ce travail. La perspective intersectionnelle permet aussi de donner des impulsions vers des changements concrets, afin de complexifier des outils d'intervention, renforcer l'inclusion et l'autodétermination des personnes migrantes LGBTQIA+.

Invisibilité, isolement, espaces cloisonnés : vers des avancées dans le sens de l'inclusion

Les résultats du présent travail montrent comment **l'imbrication de discriminations** vécues par des personnes migrantes LGBTQIA+ peut conduire à un **isolement spécifique**, les privant d'information et d'insertion dans certains réseaux d'aide. **Au sein des structures** amenées à pouvoir diffuser des informations à l'attention des personnes concernées, les signaux à l'égard des migrant·e·x·s LGBTQIA+ demeurent faibles et la connaissance des réalités des migrations LGBTQIA+ souvent marginale, ce qui affecte la capacité d'identification des situations, des besoins, la mise en place de signalétiques inclusives et d'outils institutionnels informatifs.

Les mécanismes de l'intersectionnalité s'observent également au niveau du **réseau d'appui à disposition**. Comme cela a été mis en évidence par d'autres travaux⁶², la présente étude montre que des réseaux d'aide potentielle jouent plus difficilement ce rôle du fait de l'exposition à la discrimination multiple. Des liens complexes, parfois absents, tant avec la communauté LGBTQIA+ qu'avec la communauté d'origine, peut résulter **une place qui est nulle part**, contribuant à **couper les personnes de certaines aides**, car les ponts sont manquants entre les divers ancrages sociaux, identitaires, culturels, etc. Les ponts, ce sont souvent les personnes elles-mêmes qui les incarnent et les portent⁶³, impliquant un **fardeau spécifique** : celui de jongler avec différentes appartenances, parfois en tension. Les actrice·x·s migrant·e·x·s de la présente recherche identifient cette charge, de devoir par exemple expliquer la migration dans le milieu LGBTQIA+ et l'OSIEGCS dans des communautés de migrant·e·x·s.

Sur le plan de l'action, l'approche intersectionnelle cherche à fournir des mesures contre les discriminations, qui ne reproduisent pas des formes de marginalisation⁶⁴. Le cadre institutionnel et associatif de soutien devrait en ce sens pouvoir répondre à la diversité de

⁶¹ Crenshaw 1991.

⁶² Voir notamment De Repentigny-Corbeil 2021 ; Mole 2021.

⁶³ Moraga et Anzaldúa 1981.

⁶⁴ Crenshaw 1989.

vécus et de besoins, sans biais, ni invisibilisation. La favorisation d'espaces d'identification qui décloisonnent les différentes appartenances, est documentée dans certains travaux comme un moyen privilégié pour y parvenir⁶⁵. Le présent travail recueille de manière très nette l'infléchissement d'une position d'isolement, voire d'exclusion, au **moment-déclat du contact avec une structure spécialisée, capable de rassembler les différents « ingrédients de l'identité »**⁶⁶. Ce déclat exprime aussi l'action des migrant·e·x·s LGBTQIA+ et le **caractère dynamique, évolutif**, du lien complexe avec les potentiels espaces de soutien et communautés d'appartenances (LGBTQIA+, d'origine, de migrant·e·x·s, etc.).

Vulnérabilités spécifiques. Accueil, droits et santé : faire émerger des prises de conscience

L'approche intersectionnelle non seulement invite à sortir des biais qui invisibilisent les réalités des personnes vivant plusieurs oppressions, mais elle permet de saisir les vulnérabilités spécifiques découlant de cette position. Cet éclairage conduit à voir des enjeux (par exemple des risques, des difficultés ou des besoins particuliers) peu ou pas conscientisés, et donc de proposer des pistes pour mieux les prendre en compte dans l'action au niveau de l'accueil, du droit et de la santé.

En ce qui concerne les environnements d'accueil et d'assistance, les résultats montrent que le **poids de discriminations liées à l'OSIEGCS se conjugue à certains contextes d'accueil déjà difficiles** (insécurité et peur dans les centres et foyer ou espaces à bas seuil, marginalisation face aux services d'aide), avec pour conséquence des vulnérabilités spécifiques, tandis qu'au sein des structures d'accueil, il **manque une prise en compte systématique de ces enjeux**. Cette situation ne permet **pas actuellement une politique d'accueil pleinement safe et inclusive**, ce qui impacte tant les droits que la santé.

Des enjeux spécifiques affectent les droits en matière de permis de séjour. Dans le **domaine de l'asile**, les écueils relevés par de nombreux travaux sur les obstacles à la protection effective des réfugié·e·x·s LGBTQIA+ sont très concrètement explicités par des actrice·x·s réfugié·e·x·s interviewé·e·x·s comme cause de refus d'asile, tandis que cette reconnaissance acquise pour d'autres est liée à certaines ressources particulières (sociales, linguistiques, défense LGBTQIA+ spécialisée). Le présent travail a permis d'approfondir la réflexion sur les enjeux de permis de séjour en dehors de l'asile, autour de questions de **migrations familiales, d'intégration et de régularisation**. Des **difficultés découlant de discriminations LGBTQIA-phobes** (discrimination sociale ou au travail, moindre inclusion dans l'aide aux victimes de violences domestiques, homophobie dans une procédure de mariage, difficultés des preuves médicales) s'articulent avec des **conditions générales restrictives** en matière d'octroi et de renouvellement de l'autorisation de séjour, pouvant aggraver les conséquences sur la situation administrative de la personne.

Le présent travail a aussi porté un **regard intersectionnel sur les déterminants défavorables affectant la santé** (mentale, physique, sexuelle) des personnes migrantes LGBTQIA+. Les résultats montrent comment les besoins en santé des personnes LGBTQIA+ s'imbriquent avec leur situation migratoire, et comment l'accès aux soins est marqué par la position intersectionnelle (comme les manquements de la procédure d'asile *et* la non-prise en compte des besoins spécifiques LGBTQIA+, la précarité du permis *et* l'isolement particulier de migrant·e·x·s LGBTQIA+). Ce **« système de vulnérabilités »**⁶⁷ **lié la discrimination multiple est également le fait du système de santé** : les processus vers une prise en charge adéquate et respectueuse sont longs et difficiles, indiquant des expériences de violence médicale et de pathologisation, de préjugés et de stigmatisation, d'inégalités liées au statut de séjour, des peurs découlant d'environnements précaires ou des obstacles liés aux interprètes.

⁶⁵ Chbat 2017 ; De Repentigny-Corbeil 2021.

⁶⁶ Lorde [1980] 2003.

⁶⁷ Poglià Miletì et al. 2022.

Ces résultats appellent à complexifier les actions de prévention basées sur le renforcement du rôle de paire·x·s migrant·e·x·s ou d'interprètes communautaires⁶⁸, pour prendre en considération les discriminations LGBTQIA-phobes et les craintes potentielles vis-à-vis de paire·x·s ou d'interprètes.

7.2. « Double bataille ». Droits LGBTQIA+, migrations et processus d'autodétermination

Les mécanismes liés à l'intersectionnalité, qui placent les personnes migrant·e·x·s LGBTQIA+ dans une position de vulnérabilités particulières face à l'accueil, aux droits, aux soins, affectent leur processus d'autodétermination. Ce travail met ainsi en lumière la manière dont les **parcours migratoires et les trajectoires LGBTQIA+ sont enchevêtrés**. Les acteurice·x·s migrant·e·x·s interviewé·e·x·s nous informent sur la manière dont le parcours LGBTQIA+ est traversé par la situation d'asile-migration, et sur ce que cela implique pour le vécu LGBTQIA+ : une « **double bataille** », une « **persévérance** » particulière, face à la discrimination multiple qui obstrue ou ralentit le processus personnel, impactant la santé physique et mentale. Les contributions des acteurice·x·s migrant·e·x·s interviewé·e·x·s permettent de conscientiser cette **inégalité dans le processus de reconnaissance des droits LGBTQIA+** (par exemple, la marginalisation face au mariage pour touxtes, l'accès plus compliqué aux transitions de genre). Dans **l'action qui fait avancer ce cheminement complexe vers un processus affirmatif**, les déclics réalisés au sein d'espaces favorisant une inclusion globale de la personne (genre et sexualité, permis de séjour, situation économique, soins) et la prise en compte de la multiplicité des expériences LGBTQIA+, conduisent à pouvoir exister par sa propre histoire. C'est bien ce qui devrait découler du cadre international des droits humains LGBTQIA+ : la garantie de l'un des aspects les plus fondamentaux de l'autodétermination de la personne et la **protection contre des violences et discriminations sexuelles/de genre sans aucune distinction**, liée notamment à la condition de migrant·e·x⁶⁹.

7.3. Diversité, inclusion : vers des changements structurels

La concrétisation de ces principes implique tout autant une **meilleure inclusion des questions LGBTQIA+ dans les domaines de la migration et de la santé**, que le **renforcement de politiques LGBTQIA+ sensibles aux enjeux de la discrimination multiple**. La **formation** est un outil crucial pour renforcer les signaux inclusifs, le respect des personnes et l'orientation vers des espaces spécialisés. Elle doit au surplus s'appuyer sur des **outils intersectionnels et transculturels**, et se déployer de manière plus systématique. La formation inclut aussi un travail sur plusieurs niveaux de compétences⁷⁰, notamment sur sa propre position et ses représentations, impliquant de **prendre conscience des normes, des impensés, des privilèges dans la pratique**, et cela y compris dans la communauté LGBTQIA+. De plus, cette sensibilisation ne peut fonctionner qu'avec une **action au niveau institutionnel** (temps dédié à ces réflexions, modification des univers administratifs, des espaces d'accueil, d'information et de vie, coordination entre secteurs, etc.). Elle nécessite enfin des changements **au niveau sociétal, politique et structurel**. L'amélioration de la visibilité et de l'accessibilité de **l'information sur les questions LGBTQIA+ en lien avec l'asile-migration** doit être **globale** (foyers, hôpital, autorités civiles ou migratoires, médias, espace public, etc.) **et soutenue par l'État**. L'État qui a également une obligation face à l'exposition des migrant·e·x·s LGBTQIA+ aux discriminations multiples : changer la politique d'asile-migration pour une protection effective et un véritable accueil. Les « bonnes pratiques » ne peuvent en effet résoudre les **problèmes systémiques induits par un cadre migratoire**

⁶⁸ OFSP 2013 ; Maillefer et. al 2019.

⁶⁹ Ces droits ressortent notamment des Principes de Jogjakarta et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

⁷⁰ Laviolette 2013.

restrictif, voire répressif⁷¹, auquel les migrant·e·x·s LGBTQIA+ sont particulièrement exposé·e·x·s.

⁷¹ *Ibid.* ; Mole 2021.

Éléments de glossaire

Quelques abréviations et explications dans les domaines de l'asile et de la migration :

CFA : Centre fédéral pour requérants d'asile.

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

LAsi : Loi sur l'asile.

LEI : Loi sur les étrangers et l'intégration.

SEM : Secrétariat d'Etat aux migrations.

TAF : Tribunal administratif fédéral.

Réfugié·e·x : au sens de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et de la pratique du HCR, la qualité de réfugié est de nature déclaratoire : une personne est réfugiée dès le moment où elle fuit son pays, indépendamment de la reconnaissance ultérieure de ce statut. En Suisse, la terminologie administrative restreint l'utilisation du terme de « réfugié » aux personnes reconnues comme telles à l'issue d'une procédure d'asile.

Dans ce travail le terme de réfugié·e·x est utilisé indépendamment de la reconnaissance ou non de ce statut, soit en l'occurrence pour des personnes ayant un permis B réfugié ou un permis F (admission provisoire).

Migrant·e·x : une personne qui se déplace en dehors de son pays pour différents motifs, de regroupement familial, de travail, d'études ou pour fuir son pays. Le HCR prône une distinction entre migrant·e·x et réfugié·x·s, notamment pour rappeler le cadre international de protection spécifique des personnes réfugiées. Un large spectre de situations peut aussi exister entre les deux acceptations. Il importe de contextualiser les situations.

Dans ce travail, le terme de migrant·e·x·s est utilisé de manière englobante lorsque l'ensemble des personnes sont concernées, et les termes sont ensuite précisés en fonction des situations (personnes migrantes et réfugiées, situation d'asile, de regroupement familial, personnes sans statut légal). Ce choix est porté entre autres par le fait que les personnes interviewées utilisent les deux termes, parfois indépendamment des catégories administratives. De plus, le système d'asile très restrictif rend inéligibles de nombreuses personnes LGBTQIA+ fuyant leur pays, contraintes dès lors de passer par d'autres canaux migratoires.

Termes utilisés en rapport à l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et/ou les caractéristiques sexuelles :

Comme souligné au début de ce travail, les terminologies concernant les personnes LGBTQIA+ sont constamment en mouvement et propres à chaque contexte. Plutôt que de définir, nous tentons ainsi ici d'explicitier certains mots. Ce sont des termes utilisés dans le contexte de ce travail et de l'Association Rainbow Spot. En aucun cas ils n'ont une portée universelle, atemporelle. Ces explications peuvent bouger partout, tout le temps. Et tous les vécus sont valides, peu importe les appellations.

Acronymes utilisés :

LGBTQIA+ : lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers, intersexes, agendre, aromantiques, asexuelles (le plus se réfère au fait que cette énumération n'est pas exhaustive et en mouvement).

OSIEGCS : orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre et/ou caractéristiques sexuelles.

Termes utilisés :

Agendre : une personne qui ne s'identifie à aucun genre.

Asexuel·le·x : une personne qui ne ressent pas ou peu d'attirance sexuelle.

Aromantique : une personne qui ne ressent pas ou peu d'attirance romantique.

Bisexuel·le·x : une personne qui ressent une attirance affective et/ou sexuelle pour les personnes de même genre et pour les personnes de genre différent.

Caractéristiques sexuelles : ensemble de caractéristiques biologiques sexuelles primaires ou secondaires (comme les organes génitaux, les organes reproducteurs, la fonction hormonale, les chromosomes), qui, selon les conceptions générales et médicales, désignent les corps mâles ou femelles, ou les corps des personnes intersexes (ou intersexuées), soit qui diffèrent de ces conceptions (voir ci-dessous).

Cis (ou cisgenre) : une personne dont l'identité de genre correspond au genre qui lui a été assigné à la naissance.

Coming out : le fait pour une personne d'annoncer qu'elle est LGBTQIA+.

Deadname : désigne le prénom de naissance (et/ou le nom s'il est généré) qui ne correspond plus à l'identité de genre d'une personne et qu'elle n'utilise plus. Le fait de continuer à l'utiliser revient à mégender la personne et dans certains cas peut amener la personne à devoir se « outter » (voir ci-dessous).

Dyadique ou endosex : une personne qui n'est pas intersexe, c'est-à-dire dont les caractéristiques sexuelles correspondent aux conceptions générales et médicales des corps mâles ou femelles.

Drag - king/queen/queer : personne qui adopte un style masculin, féminin, non binaire ou de tout genre, dans le cadre de performances artistiques.

Fluide, « gender fluid » : personne dont l'identité et/ou l'expression de genre est fluctuante notamment selon le moment, le contexte.

Expression de genre : manière dont une personne exprime son genre. Elle renvoie à la présentation de soi, au comportement, à l'apparence physique (habillement, langage corporel, voix, coiffure, maquillage, etc.).

Femme trans : femme à qui l'on a attribué le genre masculin à la naissance.

Gay : homme·x qui ressent une attirance affective et/ou sexuelle pour les homme·x·s.

Genre : notion large qui peut désigner notamment la construction sociale de différences hiérarchisées basées sur les catégories « homme/femme », les rôles et les rapports sociaux qui s'y rattachent, mais également l'attribution d'un genre à une personne ou son auto-identification avec un genre.

Homme trans : homme à qui l'on a attribué le genre féminin à la naissance.

Homosexuel·le·x : personne qui ressent une attirance affective et/ou sexuelle pour des personnes de même genre.

Identité de genre : conviction intime d'appartenir à un genre donné.

Intersexe (ou intersexué·e·x) : personne dont les caractéristiques biologiques sexuelles diffèrent des conceptions générales et médicales des corps mâles ou femelles. L'intersexuation peut être anatomique, hormonale, chromosomique ou génétique.

Lesbienne : femme·x qui ressent une attirance affective et/ou sexuelle pour les femme·x·s.

Mégender : attribuer à une personne un genre dans lequel elle ne se reconnaît pas, notamment en utilisant les mauvais pronom(s), prénom(s) (deadname), accords, etc. Dans certains cas, cela peut amener la personne à devoir se « outter » (voir ci-dessous).

Non-binaire : personne dont l'identité de genre est en dehors des pôles masculins/féminins et de la binarité « homme/femme » (ni l'un ni l'autre, les deux, entre les deux, etc.).

Orientation sexuelle : désigne l'attirance affective et/ou sexuelle d'une personne.

Outter : le fait de révéler qu'une personne est LGBTQIA+ sans son consentement.

Pansexuel·le·x : une personne qui ressent une attirance affective et/ou sexuelle pour des personnes indépendamment de leur genre.

Queer : mot anglais signifiant « étrange, bizarre ». Historiquement injure homophobe, puis réappropriés positivement par des mouvements homosexuels. Désigne aujourd'hui des personnes et/ou un positionnement politique en dehors des normes dominantes de genre et/ou de sexualité.

Trans (transgenre) : une personne trans est une personne qui ne se reconnaît pas, ou pas entièrement, dans le genre qui lui a été attribué à la naissance.

Transition : processus d'adaptation sociale, juridique et/ou médicale permettant de vivre en accord avec son identité de genre.

Quelques références utilisées pour le glossaire :

Asile.ch, « Glossaire », <https://asile.ch/memot/de-parle-t-on/migrant-e/>.

Asile LGBT, « Termes et concepts », <https://asile-lgbt.ch/termes-et-concepts/>.

DAYER Caroline (2017), *Sous les pavés, le genre. Hacker le sexisme*. La Tour d'Aigues : L'Aube.

ESPINEIRA Karine et Maud-Yeuse THOMAS (2022), *Transidentités et transitudes. Se défaire des idées reçues*, Paris : Le Cavalier Bleu.

InterAction, « L'intersexuation en bref, » <https://www.inter-action-suisse.ch/fr/intersexuation>.

Trangsgender Network Switzerland (TGNS) (2020), *Trans*. Brochure d'information rédigée par des personnes trans* pour les personnes trans* et pour toutes les autres*, Zürich : TGNS, 2^e édition française. <https://www.tgns.ch/wp-content/uploads/2020/02/TGNS-Broschure-Trans-Web-2020-fr.pdf>.

Bibliographie⁷²

ALESSANDRIN Arnaud, Johanna DOGORN, Anastasia MEIDANI, Gabrielle RICHARD, Marielle TOULZE (dir.) (2020), « Introduction », in ALESSANDRIN Arnaud, Johanna DOGORN, Anastasia MEIDANI, Gabrielle RICHARD, Marielle TOULZE (dir.), *Santé LGBT. Les minorités de genre et de sexualité face aux soins*, Lormont : Le Bord de l'Eau, 2020, pp. 11-29.

ANDRADE DE SOUSA Barbara et Line CHAMBERLAND (2021), « "Racisme, sexisme, homophobie, quelle carte tu veux ?" L'expérience post-migratoire des personnes LGBTQ du Nord global et du Sud global », *Alterstice*, Vol. 10, N° 1 pp. 45-56. https://www.journal.psy.ulaval.ca/ojs/index.php/ARIRI/article/view/AndradeDeSousa_Alterstice10%281%29.

Asile LGBT Genève (2017), *Réfugié.es LGBTI lesbiennes, gays, bisexuel·les, transgenres et intersexes : guide pratique pour un accueil inclusif et égalitaire*, conception et rédaction : Arvy, Anne, Genève, Asile LGBT Genève. <https://asile-lgbt.ch/wp-content/uploads/2016/05/asileLGBTI-brochure.pdf>.

BELTRAN Gregory (2020), *La santé mentale des personnes migrantes LGBTI : inégalités, discriminations, ressources*. Saint-Martin-d'Hères : Observatoire des non-recours aux droits et services, 2020. <https://odenore.msh-alpes.fr/ressources/sante-mentale-personnes-migrantes-lgbti>.

BEAUD Stéphane (1996), « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour "l'entretien ethnographique" », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1996/3 (N° 35), pp. 226-257. <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1966>.

BEZIANE Camille, Emmanuelle ANEX, Marie-Annick LE POGAM et Mehdi KÜNZLE (2020), *Enquête sur la santé sexuelle des femmes qui ont des relations sexuelles avec des femmes (FSF) 2019. Rapport préliminaire accompagnant les résultats*, 25 novembre 2020. <https://www.profa.ch/enquete-fsf>.

BILGE Sirma et Patricia HILL COLLINS (2023), *Intersectionnalité. Une introduction*, Paris : Amsterdam éditions.

BIZE Raphaël et al. (2011), « Vers un accès à des soins de qualité pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres », *Revue médicale suisse*, Vol. 7 (2011), N° 307, pp. 1712-1717.

BLIGH Gregory (2021), « Du réalisme juridique à l'intersectionnalité. Une affaire de juristes », *La Revue des droits de l'homme* [en ligne], 19|2021, mis en ligne le 12 mars 2021, <https://doi.org/10.4000/revdh.11549>.

BREGANT, Tina, Mariam TOROSYAN, Amanda SHRIWISE, Lukasz BALWICKI et Ted TULCHINSKY (2016), « Migrant and minority health in Europe : the way forward », *Public Health Reviews* 37, 26. <https://doi.org/10.1186/s40985-016-0045-0>.

⁷² Cette bibliographie se réfère uniquement aux ouvrages cités dans la présente synthèse. Pour une bibliographie complète voir le rapport de recherche.

BREWER Rose M. (1997), « Theorizing race, class, and gender », in HENESSY Rose-Mary et Chrys INGRAHAM (éd.), *Materialist Feminism*, Londres / New York : Routledge, pp. 236-247.

CHAUVIN Sébastien, Manuela SALCEDO ROBELDO, Timo KOREN et Joël ILLIDGE (2021), « Class, mobility and inequality in the lives of same-sex couples with mixed legal statuses », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47:2, pp. 430-446. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2019.1625137>.

CHBAT Marianne (2017), « Être homosexuel et d'origine libanaise en contexte montréalais : identifications ethno-sexuelles multiples, complexes et variables », *Reflets*, 23 (1), pp. 148-173. <https://doi.org/10.7202/1040752ar>.

CHBAT Marianne et Line CHAMBERLAND (2021), « Parcours d'immigration, minorisation ethno-culturelle/raciale et identités LGBTQIA+ », *Alterstice*, 10 (1), pp. 5-8. <https://doi.org/10.7202/1084797ar>.

CRENSHAW Kimberle W. (1991), « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, Vol. 43, No 6, pp. 1241-1299, <https://doi.org/10.2307/1229039>.

CRENSHAW, Kimberle (1989), « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum*, Vol. 1989, Article 8, pp. 139-167. <https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1052&context=uclf>.

Centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH) (2018), « Fiche d'information sur la discrimination multiple », 16.12.2018. <https://skmr.ch/fr/publications-documentations/factsheets/mehrfachdiskriminierung>.

DANJÉ Michaëla (2022), « Préface », in DANJÉ Michaëla (dir.), *Afrotrans*, éd. Cases Rebelles, pp. 11-16.

DELLA TORRE Lucia, Stéphanie MOTZ, Nula FREI et Barbara RÜTTE (2022), « Procédures d'asile pour des groupes spécifiques de personnes », OSAR, *Manuel de la procédure d'asile et de renvoi*, 3^e édition, Berne : Haupt Verlag, 2022, pp. 674-691.

DE REPENTIGNY-CORBEIL Mylène (2021), « Discriminations intersectionnelles et stratégies identitaires : les vécus et perceptions des Marocain·e·s LGBTQIA+ de première génération d'immigration à Montréal », *Alterstice*, 10 (1), 57-68. <https://doi.org/10.7202/1084802ar>.

DURIEUX-PAILLARD Sophie et Yves-Laurent JACKSON (2019), « Migrants en situation vulnérable : leur accès aux soins correspond-il à leurs besoins de santé ? », *Revue médicale suisse*, Vol. 15, pp. 478-481. <https://doi.org/10.53738/REVMED.2019.15.640.0478>.

DUSTIN Moira et Nina HELD (2021), « “They sent me to the mountain”: the role space, religion and support groups play for LGBTIQ. asylum claimants », in MOLE Richard C.M. (éd.), *Queer Migration and Asylum in Europe*, Londres : UCL Press, 2021, pp. 184-215. <https://doi.org/10.2307/j.ctv17ppc7d.16>.

DUSTIN Moira et Nina HELD (2018), « In or out ? A queer intersectional approach to “particular social group” membership and credibility in SOGI asylum claims in Germany and the UK », *Genius*, 2018 (2), pp. 74-87. <http://www.articolo29.it/genius/>.

ESPINEIRA Karine et Maud-Yeuse THOMAS (2022), *Transidentités et transitudes. Se défaire des idées reçues*, Paris : Le Cavalier Bleu.

GONZALEZ Olga L. (2018), « L'imbrication classe et sexe à l'œuvre : parcours identitaires et migratoires chez les personnes trans MtF latino-américaines », *Genre, sexualité & société*, 20 | Automne 2018. <https://doi.org/10.4000/gss.5230>.

HCR (2012), *Principes directeurs sur la protection internationale n° 9. Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou de son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*. <https://www.refworld.org/cgi-bin/telex/vtx/rwmain/opendocpdf?reldoc=y&docid=52d8facd4>.

HUMANRIGHTS.CH (2015), « Personnes intersexes : deux Comités des Nations Unies demandent à la Suisse de changer son approche », 16 septembre 2015. <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/lgbtiq/comites-onu-intersexes>.

HUMANRIGHTS.CH (2021), « Les enfants intersexué·e·s doivent être protégé·e·s », 27 septembre 2021. <https://www.humanrights.ch/fr/nouvelles/protection-intersexuation-enfants>.

ILGA WORLD (2020), *State Sponsored Homophobia 2020 : Global Legislation Overview Update*, Genève: ILGA, décembre 2020. <https://ilga.org/state-sponsored-homophobia-report>.

JAKOB Luisa (2021), « Renforcement des droits humains des personnes LGBTIQ* en Suisse », Centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH), 8 décembre 2021. <https://skmr.ch/fr/publications-documentations/artikel/staerkung-der-menschenrechte-von-lgbtiq-menschen-in-der-schweiz>.

JANSEN Sabine (2013), « Fleing Homophobia, asylum claims related to sexual orientation and gender identity », in Thomas SPIJKERBOER (éd), *Fleing homophobia. Sexual orientation, gender identity and asylum*, London and New York (Routledge).

JANSEN Sabine et Thomas SPIJKERBOER (2011), *Fleing Homophobia, asylum claims related to sexual orientation and gender identity in Europe*, Vrije Universiteit Amsterdam (VU University Amsterdam), September 2011. <https://www.refworld.org/docid/4ebba7852.html>.

KAHN, Sarilee et Edward J. ALESSI (2017), « Coming Out Under the Gun : Exploring the Psychological Dimensions of Seeking Refugee Status for LGBT Claimants in Canada », *Journal of Refugee Studies* Vol. 31, N° 1, pp. 22-41. <https://doi.org/10.1093/jrs/fex019>.

KAISER Anis (2020), « Requérant.e.x.s d'asile LGBTQIA+ : Les enjeux principaux des demandes d'asile pour motifs d'OSIEGCS », *ASYL, Revue suisse pour la pratique et le droit d'asile*, 4/2020, pp. 16-21.

KAPUR Ratna (2018), « The impossibility of queering international Human Rights Law », in OTTO Dianne (éd), *Queering International Law : Possibilities, Alliances, Complicities, Risks*, Routledge, Londres et New York : Routledge, 2019, pp. 132-147.

KLEBER Eléonor (2016), « Le droit antidiscriminatoire face aux discriminations multiples », *Jusletter*, 6 juin 2016.

KRÜGER Paula, Andreas PFISTER, Manuela EDER et Michael MIKOLASE (2022), *La santé des personnes LGBT en Suisse. Synthèse du rapport final*, Hochschule Luzern, Soziale Arbeit. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale->

gesundheitsstrategien/gesundheitsliche-chancengleichheit/forschung-zu-gesundheitslicher-chancengleichheit/gesundheits-von-lgbt-personen.html.

LAVIOLETTE Nicole (2013), « Overcoming problems with sexual minority refugee claims : is LGBT culturel competency traning the solution ? », in Thomas SPIJKERBOER (éd), *Fleing homophobia. Sexual orientation, gender identity and asylum*, London and New York (Routledge) (2013), pp. 189-216.

LORDE Audre [1980] (2003), *Sister Outsider. Essais et propos d'Audre Lorde sur la poésie, l'érotisme, le racisme, le sexisme*, Genève : Mamamélis.

LLOREN Anouk et Lorena PARINI (2016), « How LGBT-Supportive Workplace Policies Shape the Experience of Lesbian, Gay Men, and Bisexual Employees », *Sexuality Research & Social Policy: A Journal of the NSRC*, 14(3), pp. 289-299. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:86891>.

LUIBHÉID Eithne (2008a), « Queer/Migration : An Unruly Body of Scholarchip » *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 10(2), pp. 227-235. <https://doi.org/10.1215/10642684-2007-029>.

LUIBHÉID Eithne (2008b), « Sexuality, Migration, and the Shifting Line Between Legal and Illegal Status », *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, June 2008; 14 (2-3), pp. 289-315. <https://doi.org/10.1215/10642684-2007-034>.

MÄDER Gwendolin, Janine LÜTHI et Michèle AMACKER (2022), « Discrimination multiple des personnes LGBTI », Centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH), 26 juin 2022. <https://skmr.ch/fr/publications-documentations/studien-gutachten/mehrfachdiskriminierung-von-lgbti-personen>.

MAILLEFER, Françoise, Emilie BOVET, Laure JATON, Patrick BODENMANN et Françoise NINANE (2019), « Facilitateurs et barrières pour l'accès aux soins chez les requérants d'asile du canton de Vaud en Suisse et recommandations », *Recherche en soins infirmiers*, 137(2), pp. 26-40. <https://doi.org/10.3917/rsi.137.0026>.

MANGANINI Irene (2020), *The Refugee Status Determination of Transgender Asylum Seekers : a Queer Critique*, Global Migration Research Paper, N° 24/2020, Geneva : Global Migration Centre, Graduate Institute of International and Development Studies. <https://www.graduateinstitute.ch/communications/news/queer-critique-new-publication-transgender-asylum-seekers>.

MEYER Ian H. (2003), « Prejudice, Social Stress, and Mental Health in Lesbian, Gay, and Bisexual Populations: Conceptual Issues and Research Evidence », *Psychological Bulletin*, 129 (5), pp. 674-697. <http://dx.doi.org/10.1037/0033-2909.129.5.674>.

MIAZ Jonathan (2014), « Les 'persécutions liées au genre' en Suisse : les frontières du droit d'asile en question », *Cahiers du Genre*, 2014/2 (n° 57), pp. 55-75. <https://doi.org/10.3917/cdge.057.0055>.

MOLE Richard C.M. (2021), « Introduction : queering migration and asylum », in Richard C.M. Mole (éd.) (2021), *Queer Migration and Asylum in Europe*, Londres : UCL Press, 2021, pp. 1-12. <https://doi.org/10.2307/j.ctv17ppc7d.8>.

MOAGI Miriam M, Anna E. VAN DER WATH, Priscilla M. JIYANE et Richard S. RIKHOTSO (2021), « Mental health challenges of lesbian, gay, bisexual and transgender people: An

integrated literature review », *Health SA Gesundheit* 26 (1), January 2021. <https://doi.org/10.4102/hsag.v26i0.1487>.

MORAGA Cherríe et Gloria E. ANZALDÚA (éd.) (1981), *This Bridge Called my Back. Writing by Radical Women of Color*, Watertown, MA : Persephone Press. Egalement publié en espagnol : MORAGA Cherríe et Ana CASTILLO (éds) (1988), *Esta puente, mi espalda : Voces de mujeres tercermundistas en los Estados Unidos*, San Francisco : Ism Press.

MORLOK Michael, Andrea OSWALD, Harald MEIER, Denise EFIONAYI-MÄDER, Didier RUEDIN, Dina BADER et Philippe WANNER (2015), *Les sans-papiers en Suisse en 2015, Rapport final à l'attention du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)*, Bâle : B.S.S. Volkswirtschaftliche Beratung, en coopération avec le Swiss Forum for Migration and Population Studies (SFM) et l'Université de Genève. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2016/2016-04-25.html>.

Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) (2022), *Asile LGBTQIA+ : la situation des personnes LGBTQIA+ dans le domaine de l'asile*, 15 novembre 2022. <https://odae-romand.ch/rapport/asile-lgbtqi-une-enquete-sur-la-situation-des-personnes-lgbtqi-dans-le-domaine-de-lasile-en-suisse-romande/>.

OFS (2020), *Enquête suisse sur la santé 2017. Etat de santé de la population issue de la migration*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/enquetes/sgb.assetdetail.14819403.html>.

OFSP (2013), *Programme national migration et santé. Bilan 2008-2013 et axes prioritaires 2014-2017*, OFSP, Section migration et santé. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/gesundheitschancengleichheit/programm-migration-und-gesundheit-2002-2017.html>.

OUSMANE Samah et Sarah PROGIN-THEUERKAUF (2012), « Persécutions liées au genre. Pratique et jurisprudence en Suisse et en Europe », in ACHERMANN Alberto, Constantin HRUSCHKA (Hrsg./édit.), *Geschlechtsspezifische Verfolgung : die schweizerische Praxis vor dem Hintergrund der europäischen und globalen Entwicklungen / Persécutions liées au genre: la pratique suisse au regard des évolutions européennes et globales*, Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), Bern : 2012, pp. 109-146. https://register.weblaw.ch/bookinfo.php?book_id=257&pref_lang=de.

POGLIA MILETI Francesca, Laura MELLINI et Marc TADORIAN (2022), *Migration et vulnérabilités au VIF/IST en Suisse*, Rapport de recherche. https://projects.unifr.ch/gremiss/fr/assets/public/files/Mi.STI_RapportF_13_05_2022_LAST.pdf.

Principes de Jogjakarta (2007), Principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. <https://yogyakartaprinciples.org/principles-fr/>.

Principes de Jogjakarta plus 10 (2017), Principes additionnels et obligations additionnelles des états au sujet de l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles pour compléter les Principes de Jogjakarta, Genève, novembre 2017. <https://yogyakartaprinciples.org/principles-fr/les-principes-de-jogjakarta-plus-10/>.

RAPPAPORT Joanne (2008), « Beyond Participant Observation : Collaborative Ethnography as Theoretical Innovation », en Luke Eric Lassiter (éd.), *Collaborative anthropologies*, Vol. 1, University of Nebraska Press, pp. 1-31.

REYES José et Nassira HEDJERASSI (2017), « Gestion des émotions de migrantes *transidentitaires* sud-américaines en France », *Migrations Société*, 2017/2 (N° 168), pp. 35-50. <https://doi.org/10.3917/migra.168.0035>.

SALCEDO ROBLEDO Manuela (2013), « Couples binationaux de même sexe : politique de soupçon, normalisation et rapports de pouvoir », *Migrations Société*, 2013/6 (N° 150), pp. 95-108. <https://doi.org/10.3917/migra.150.0095>.

RICH Adrienne (2010), *La contrainte à l'hétérosexualité et autres essais*, Genève et Lausanne : Editions Mamamélis et Nouvelles Questions Féministes.

Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) (2019), Manuel Asile et retour, Article D2.1, « Persécutions liées au genre », état au 1^{er} mars 2019. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/nationale-verfahren/handbuch-asyl-rueckkehr.html>.

SHANGANI Sylvia, Kristi E. GAMAREL, Adedotun OGUNBAJO, Jieyi CAI, Don OPERAIO (2020), « Intersectional minority stress disparities among sexual minority adults in the USA : The role of race/ethnicity and socioeconomic status », *Culture, Health and Sexuality*, 22(4) : pp. 398-412. <https://doi.org/10.1080/13691058.2019.1604994>.

SCHULER Daniela, Alexandre TUCH et Claudio PETER (2020). *La santé psychique en Suisse. Monitoring 2020* (Obsan Rapport 15/2020). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé. https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/2021-08/obsan_15_2020_rapport.pdf.

SPIJKERBOER Thomas (éd.) (2013), *Fleeing Homophobia. Sexual Orientation, Gender Identity and Asylum*, Londres et New York : Routledge.

TSCHALAER Mengia (2019), « Queer Spaces : The Sexual Asylum Story », *Diaphanes*, 8/9. <https://www.diaphanes.com/titel/queer-spaces-6169>.

TSCHALAER Mengia (2020), « Victimhood and Femininity in Black Lesbian Asylum Cases in Germany », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47:15, pp. 3531-3548. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1772735>.

TURCOTTE Matthieu (2021), Intervention dans le panel de session plénière « Rôle des professionnel-le-s et des institutions de santé », *Symposium romand sur l'équité en santé : populations LGBTQIA+*, Unisanté, 11 juin 2021.

VALLIER Camille (2018), « Cliniques juridiques : partenariat de compétences et « empowerment » réciproque », *Revue Cliniques juridiques*, Volume 2. <https://www.cliniques-juridiques.org/revue/volume-2-2018/cliniques-juridiques-partenariat-de-competences-et-empowerment-reciproque/>.